

gerdal

GROUPE D'EXPERIMENTATION ET DE RECHERCHE
DEVELOPPEMENT ET ACTIONS LOCALISEES



405 route de Prissé-la-Charrière
79360 Villiers-en-Bois
Tél. +33 549 09 64 92

www.ifree.asso.fr

SIRET 407 706 308 00035 - CODE APE 8559A

Evolution des modes de production agricoles en faveur de la préservation de la ressource en eau: où sont les « freins au changement » ?

Réflexion sur les limites de l'intervention centrée sur
l'animation agricole

Synthèse des travaux menés dans le cadre du partenariat Ifrée – Gerdal
avec les chargé(e)s de mission des programmes Re-Sources

Claire Ruault, avril 2023

Avec le soutien financier de

Financé
par



Sommaire

Préambule	3
Introduction	4
1. La démarche de travail : une réflexion collective basée sur l'expérience pratique d'intervention des animateurs agricoles de bassins versants	7
1.1 Rappel des objectifs	
1.2 Une combinaison de modalités de travail	
2. Ce que changer veut dire : quelques bases pour raisonner les processus d'évolution des pratiques en agriculture	9
2.1 Dynamiques agricoles, qu'entend-on par-là ? Eléments d'une lecture compréhensive du changement	9
2.2 Conséquences sur la manière de raisonner l'appui aux agriculteurs	9
3. S'arrêter sur la réalité des situations d'intervention: difficultés et questionnements des agents en charge des programmes « d'action sur l'eau	15
3.1 Des questions de méthode et de dispositifs de travail auprès des agriculteurs	17
3.2 Des questions de cadre d'intervention et de positionnement des « animateurs eau » dans le système d'acteurs du développement agricole	20
3.3 Un manque de partenariat effectif entre « acteurs de l'eau » et autres intervenants auprès des agriculteurs : OPA, entreprises d'amont et d'aval	21
3.4 La dimension économique des évolutions de systèmes de production et le lien avec les filières ne sont pas assez pris en compte	23
3.5 Un portage politique pas suffisamment fort et affirmé publiquement	24
4. Ce que nous enseignent ces difficultés : des pistes de travail pour peser sur les facteurs d'évolution des modes de production	25
4.1 Des méthodes d'intervention à renforcer, des dispositifs de travail à reconfigurer pour mieux les articuler avec les dynamiques socio professionnelles	27
4.2 Augmenter la marge de manœuvre de l'intervenant et la façon dont il est « reconnu » par les agriculteurs, renforcer sa position dans le système d'acteurs du développement agricole	30
4.3 Renforcer le portage politique : une condition indispensable au travail des agents	32
Conclusion	37
Références bibliographiques	39

Préambule

Ce document présente les résultats d'une **réflexion collective menée avec des animateurs de programmes Re-Sources sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine**, dans le cadre du partenariat de recherche action entre l'Ifrée et le Gerdal entre 2020 et 2022, dont l'objectif était « **d'aider les chargé(e)s de mission à accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution des systèmes de production au regard de l'impératif de transition écologique** ».

Pourquoi mettre en place une recherche action dans un tel objectif ? Les premiers programmes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau ont été mis en place sur les bassins versants en France à la fin des années 1990 et se poursuivent jusqu'à aujourd'hui, avec des objectifs souvent élargis à la protection de la biodiversité, ou plus récemment à la lutte contre le changement climatique. En région Nouvelle-Aquitaine, sur le territoire de l'ex Région Poitou-Charentes, ce sont les programmes *Re-Sources* à partir des années 2000, en Bretagne ce sont les programmes Bretagne Eau Pure à partir de 1996. Plus de vingt ans après, les résultats en termes de qualité de l'eau sont considérés comme largement en dessous des objectifs fixés, voire font état d'une dégradation de la ressource.

Face à ces constats, les acteurs en charge de la définition et de la mise en œuvre de ces programmes - Syndicats de bassins versants, de rivières, producteurs d'eau potable, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) et leurs partenaires et financeurs (Agences de l'eau, Régions, Départements) - s'interrogent sur les raisons de ces échecs et sur les moyens de réorienter l'action. Sur la base de plusieurs évaluations de programmes *Re-Sources*, différentes limites ont été pointées : « *une approche en direction des agriculteurs, individualisée, basée sur l'incitation (volontaire) au changement* », et qui ne prend pas suffisamment en compte les multiples facteurs qui interviennent dans les logiques d'action des agriculteurs.

« Les changements de pratiques culturales individuelles à la parcelle (réduction des apports d'intrants et des doses de pesticides, mise en place de couverts végétaux...) constatés depuis plusieurs années, ne produiraient pas les améliorations attendues du fait, sur certains secteurs, de l'augmentation de la SAU dédiées aux grandes cultures et de la persistance de rotations courtes et d'assolements « à risque ». Ce serait davantage la modification des assolements et l'allongement de la durée des rotations qui seraient à rechercher, confrontant directement les agriculteurs à une prise de risque plus importante et intégrant dans la résolution de l'équation les autres acteurs amont et aval des filières.

Face à cette prise de risque et à des gains potentiels incertains, l'accompagnement au changement se heurterait à ce que certains nomment « le principe d'aversion aux risques » qu'il ne semble pas évident de dépasser avec les moyens mobilisés actuellement par les programmes territoriaux. » (Extrait du document Feuille de route en amont de cette recherche –action, Ifrée 2019)

De fait, les échanges avec les concepteurs, mais surtout avec les praticiens de ces programmes (les animateurs agricoles) mettent en évidence leur sentiment d'avoir peu de leviers pour faire évoluer de façon sensible les systèmes d'exploitation, en particulier les systèmes céréaliers, dans le sens souhaité.

Au-delà de ce présupposé « d'aversion aux risques », et en tirant partie des travaux de recherche sur les processus de changement en agriculture, il est apparu nécessaire d'**élargir la compréhension des facteurs qui jouent sur la possibilité ou non, le souhait ou non, pour les agriculteurs d'engager des évolutions de modes de production et de pratiques.**

C'est autour de cet objectif que s'est mis en place un partenariat entre l'Ifrée et le Gerdal entre 2020 et 2022 (avec l'appui des Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne), pour conduire une réflexion collective avec des animateurs programmes *Re-Sources* sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Il visait à identifier des pistes d'amélioration et de nouveaux leviers d'intervention, en particulier sur deux plans : la **manière d'accompagner concrètement les agriculteurs**, dans la transformation de leurs pratiques, en mettant l'accent notamment sur le collectif ; les **conditions institutionnelles** encadrant les dispositifs d'intervention et le travail des agents.

Introduction

D'une lecture en termes « d'aversion aux risques » à une réflexion élargie qui interroge l'ensemble du contexte socioéconomique, technique et politique dans lequel s'exercent aujourd'hui les métiers de l'agriculture, et les interactions entre acteurs au sein des filières et des territoires.

Une part importante des interventions de développement auprès du monde agricole¹ est aujourd'hui centrée sur des objectifs de « transition agroécologique » pour reprendre le terme consacré. Les postulats qui traversent les débats au sein des agents chargés « d'accompagner le changement » de pratiques, de système de production, et qui fondent les approches en vigueur se résument souvent à l'idée suivante : « les agriculteurs ont des aversions au changement », ou une « aversion au risque ». L'intervention de développement est alors abordée en termes de « lever les freins au changement » ou « les résistances au changement », de travailler sur les « peurs » (du risque, du regard des voisins, etc.).

Or, les travaux de recherche sur les processus d'innovation en agriculture, mais aussi ce que l'on peut observer sur le terrain, mettent clairement en évidence **les limites à cette approche**, parmi lesquelles on peut retenir plusieurs points.

- **Un constat tout d'abord : les agriculteurs changent en permanence**; c'est même une des professions qui a démontré une des plus fortes capacités d'évolution dans les dernières décennies. En atteste la vitesse avec laquelle se développe en ce moment la méthanisation dans les fermes (ce qui n'est pourtant pas un investissement minime), ou encore les réorientations rapides de production en fonction de l'évolution du marché. Et si on regarde en arrière, sur le plus long terme, on rappellera les profondes mutations du monde agricole depuis l'après-guerre, avec une réorganisation complète du travail, du rapport aux éléments végétaux et aux animaux, des modes de commercialisation, etc.

Evidemment selon le *point de vue* d'où l'on regarde les dits changements, on peut les considérer comme souhaitables ou non. **C'est donc plutôt le type d'évolution des modes de production agricole, et plus largement de l'agriculture, qui, du point de vue de ceux qui ont en charge la protection d'un bien commun, la fourniture d'eau potable, la gestion d'un espace protégé..., pose « problème »**. Or formuler les choses en termes de « freins au changement » empêchent de regarder ces évolutions à l'œuvre et de centrer l'analyse sur **les facteurs qui jouent sur ces évolutions, et qui déterminent les choix des agriculteurs**. Car il s'agit bien de choix, quand bien même ces choix sont encadrés par des mesures de politique publique ou plus ou moins conditionnés par des logiques de filières, de marché, sur lesquels les agriculteurs n'ont pas forcément prise.

- **Une autre limite de ces approches en vigueur est d'aborder les choses sur un registre psychologisant et individualisant**. Le changement serait une histoire d'aptitude individuelle, de disposition psychologique, selon des termes souvent employés dans des typologies d'agriculteurs (« *dynamique* », « *ouvert* », « *enclin au risque* » ...), ou encore de *prise de conscience* des enjeux de bien commun.

On peut s'étonner, à l'heure où sont mis en avant des principes de co-conception censés rompre avec les « vieilles » approches diffusionnistes qui fondaient le développement agricole des années d'après-guerre, de retrouver ici une des grilles de lecture propres à ces approches². A ce titre, les analyses du bilan de

¹ En particulier celles portées par les organismes dits « de développement agricole » (Chambre d'agriculture, CIVAM, associations de développement de l'agriculture biologique), et plus récemment par des collectivités territoriales.

² Le changement y est abordé comme la diffusion des innovations de la recherche vers les agriculteurs, s'appuyant sur des personnes « leaders », « dynamiques » et « motivés » pour peser sur les « autres » agriculteurs, considérés comme plus ou moins enclins à recevoir les « messages » et classés alors selon leur degré de réceptivité vis-à-vis des nouvelles techniques.

programmes visant une diminution de l'usage des pesticides (Ecophyto), montrent la prédominance d'une approche basée sur la diffusion de « bonnes pratiques », et qui se traduit notamment par l'accent mis sur la production de références et la communication (Guichard et al, 2017 ; Aulagnier, 2020).

Une telle approche, individualisante, fait abstraction de la réalité des dynamiques techniques, économiques, sociales et politiques dans lesquelles s'insèrent les agriculteurs et dont ils sont *partie prenante*. Par là même elle passe à côté de ce que sont aujourd'hui les conditions d'exercice du (des) métiers d'agriculteurs, **en interaction avec des stratégies de filières, des orientations et des mesures de politique publique, des logiques d'intervention des institutions, des « programmes » et « projets » de développement...**

La compréhension de ces interactions, de la manière dont cela se traduit dans des modes de production et des pratiques, ont pourtant fait l'objet de travaux depuis les années 80, qui marquent le début des *approches systémiques* en agriculture. Au fil du temps, ces travaux n'ont cessé d'élargir les grilles de lecture et l'analyse des facteurs qui jouent sur les logiques d'action des agriculteurs ; et par la même **d'élargir les échelles d'analyse : de la parcelle ou même du geste technique sur la parcelle ou auprès du troupeau, à l'exploitation, puis au territoire, quand ce n'est pas le contexte national ou international**³. En 1990, un des premiers programmes de recherche-développement visant à lutter contre les pollutions d'origine agricole sur un périmètre hydrominéral⁴ posait comme base de travail pour construire le dit programme un principe de « globalité », selon lequel il fallait raisonner en **interdisciplinarité** (entre les dimensions hydrogéologique, écologique, technique, économique et sociologique) et intégrer différents niveaux depuis la parcelle jusqu'aux réseaux sociaux, aux filières (industriels et commerciaux), aux organismes professionnels. Autrement dit il posait clairement comme postulat que le changement de systèmes de production en lien avec des enjeux environnementaux ne pouvait pas se raisonner à l'échelle des individus agriculteurs, mais bien à celle des interactions entre acteurs (et au sein même des agriculteurs), appréhendées notamment sous l'angle des stratégies de négociation technique et économique. C'est dans ce sens que l'on peut parler du changement comme un « produit négocié »⁵

- Quant au **rôle des politiques publiques**, les travaux d'économistes, d'agronomes et d'historiens ont montré comment les mesures volontaristes mises en place dans les années d'après-guerre ont fortement orienté les modes de production et de mise en marché des produits agricoles⁶. Ces évolutions rapides s'inscrivaient dans **un contexte de pacte social**, à savoir une cohérence entre des objectifs et des valeurs (faire de l'agriculture un secteur économique majeur de la croissance, « l'agriculture nourricière et source de richesse », l'amélioration des conditions de vie et de travail, la parité de revenus...), portés à la fois par la société et la profession agricole ; et tout un ensemble de mesures de politiques publiques et de moyens dans le développement agricole, la formation, la recherche.

Or **aujourd'hui ce pacte social n'existe pas** et les agriculteurs se trouvent face à **un contexte brouillé** qui se traduit par des injonctions contradictoires, par des moyens peu en adéquation avec les objectifs, par

³ - Benoit M. et al, 1988. Diagnostic global d'une exploitation agricole : une proposition méthodologique. Etudes et recherches sur les systèmes agraires et le développement. N°13 - INRA

- En 1994, le Symposium international « Recherches-système en agriculture et développement rural » à Montpellier fait le tour de plus de dix ans de recherches- système et ses applications au développement agricole et rural

⁴ Brossier J. et Chia E. 1990. Pratiques agricoles et qualité de l'eau. Construction d'une recherche-développement dans le cas d'un périmètre hydrominéral. Economie Rurale, n°199, Sept –oct. 1990.

⁵ Darré J.P., Le Guen R., Lemery B., 1989 Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture. In: Economie rurale. N°192-193, 1989. pp. 115-122

⁶ - Muller Pierre. La politique agricole française : l'Etat et les organisations. Economie Rurale n°255-256, 2000

- Bourgeois L. (2007). Soixante ans de politique agricole en France. Un volontarisme politique dans un contexte favorable. Economie rurale n° 300 | Juillet-août 2007 *Regards sur l'évolution de l'agriculture et du monde rural*

une superposition de programmes, de mesures (à différentes échelles et portées par une multiplicité de structures) dont la lisibilité est loin d'être évidente :

- D'un côté des politiques publiques localisées (MAE, contrats de bassins versants, PAT avec mise en avant du bio et local, etc.) pour inciter à produire propre, sain, et relocaliser l'alimentation ; de l'autre la libéralisation du marché, les réglementations et accords nationaux et internationaux, qui placent les agriculteurs en concurrence et les poussent à produire à moindre coût⁷ ; ou encore des mesures de soutien à l'échelle Européenne (PAC) parfois peu compatibles avec les mesures à l'échelle des territoires⁸
- Autre paradoxe : entre injonction à l'innovation (et qui dit « changement » dit processus sur la durée, tâtonnements, expérimentations...), et encadrement/contrôle de plus en plus normatif des activités productives. Ainsi des dispositifs agro-environnementaux qui tendent à inscrire l'action dans des cadres figés, et dont les agriculteurs se saisissent souvent dans une logique de guichet ou de « mise en conformité » vis-à-vis de normes, plutôt que de réflexion autonome sur l'évolution de leur système de production.

Du côté des agriculteurs, un tel contexte se traduit souvent (mais de façon variable tant le milieu agricole est aujourd'hui hétérogène) par un profond sentiment de déclassement. Et sur le plan de la conduite de leurs activités, c'est un sentiment d'incertitude sur l'avenir d'une part, « on n'a pas de vision sur l'avenir », et de dépendance, d'autre part, qui s'exprime de plus en plus clairement, alors même qu'ils sont soumis à une exigence immédiate de performances technique, économique, environnementale, sociale⁹.

Une réflexion sur les facteurs d'évolution des modes de production et sur les leviers qui permettraient de passer à la vitesse supérieure en matière de protection des ressources ne peut :

- a) ni se situer en dehors d'un tel contexte,
- b) ni faire abstraction des éléments d'analyse ci-dessus sur les limites de certaines approches en vigueur.

Il s'est donc agi, pour pouvoir lire et analyser les réalités observables sur le terrain dans leur complexité, de déplacer l'objet du questionnement, de pré-supposés « freins au changement » ou « aversions au risque », vers une **réflexion sur les dimensions en jeu dans les logiques d'action des agriculteurs, et sur la façon dont les programmes d'action en faveur de la préservation de la ressource en eau, tels qu'ils sont pensés et conduits, les prennent en compte ou pourraient les prendre en compte.**

Et face aux difficultés rencontrées par les agents en charge de ces programmes, voire pour certaines, un sentiment d'épuisement, il s'agissait aussi de leur permettre de partager leurs questionnements et de mettre leurs expériences pratiques au cœur de la réflexion, pour tenter d'y voir plus clair sur les raisons de ces difficultés - ou échecs - au regard des missions et objectifs qui leur sont assignés.

⁷ L'absence de soutien aux agriculteurs pour faire face aux aléas du marché et consolider ainsi des modes de production en phase avec les enjeux de transition agroécologique est à ce titre emblématique.

⁸ Kroll J.Ch., Pouch T. (Régulation versus dérégulation des marchés agricoles : la construction sociale d'un clivage économique. In : L'homme et la société 2012/1-2 (n° 183-184)

⁸ Kroll J.Ch. « Politique agricole. L'insoutenable légèreté des économistes », Économie rurale n° 300 | Juillet 2007

⁹ Sentiment que l'on retrouve dans les entretiens menés par les étudiants d'Agro- ParisTech en 2021 auprès d'agriculteurs de deux territoires d'intervention des membres du groupe de réflexion.

1. La démarche de travail : une réflexion collective basée sur l'expérience pratique d'intervention des animateurs agricoles de bassins versants

1.1 Rappel des objectifs

- ✓ **Engager une réflexion collective, sur la base de l'expérience des agents** (en charge de l'animation, de l'appui technique, de la coordination de programmes) qui conduisent les programmes de reconquête de la qualité de l'eau, ou plus largement de protection des ressources, et des difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs de ces programmes. A partir cette analyse de la pratique, il s'agissait ensuite de dégager des pistes possibles d'amélioration.
- ✓ **Renforcer les compétences des agents.** La réflexion collective s'est appuyée sur des temps de formation visant à renforcer les compétences sous deux angles : des **moyens d'analyse pour mieux comprendre les situations**, et des **outils de méthode** pour y voir plus clair sur des choix de dispositifs et de modalités d'intervention.

Ces deux objectifs sont indissociables :

- les apports en sociologie du changement et du travail en agriculture, associés à des principes de méthode, ont apporté un **corpus commun de références et une grille d'analyse** (résumés en partie 2), indispensables pour une lecture partagée des situations ;
- les récits de pratiques et d'expériences sont la base du matériau d'analyse ; ils sont questionnés à la lumière de ces apports conceptuels et méthodologiques.

1.2 Une combinaison de modalités de travail

La démarche adoptée combine différentes modalités de travail, permettant de croiser différentes sources d'informations et d'observations, et différents angles d'analyse et de réflexion. La constitution d'un **Groupe de réflexion d'une douzaine d'agents** a été la pièce maitresse de ce travail.

Composition du groupe de réflexion (cf. Annexe 1) :

- **Un groupe constitué sur la base du volontariat**

- **Une douzaine d'agents**, travaillant principalement dans des syndicats mixtes et établissements publics en charge du programme ReSources. Les autres institutions « partenaires » (telles que coopératives et négoce, Chambres d'agriculture) n'y étaient représentées que par une personne de chacune de ces institutions, malgré les tentatives et l'intérêt mis en avant d'avoir à minima un binôme animateur BV/ partenaire du programme pour chaque territoire. Doit-on y voir une difficulté à concrétiser des partenariats opérationnels, au-delà des maitrises d'ouvrage partagées ?

- **Des missions ou métiers, pour moitié d'animation sur le terrain**, avec un lien direct avec les agriculteurs, **et pour moitié de coordination**, animation transversale de programmes.

- **Des temps de formation - réflexion collective au sein du Groupe de réflexion** : avec alternance d'apports et de travaux de groupes, basés sur l'échange de pratiques (cf. Annexe 2: *programme des sessions de formation*) . Ces travaux de groupe, ont pris la forme de réunions centrées successivement sur « les difficultés rencontrées dans nos activités d'appui aux agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques » et sur la recherche de solutions. Ils ont produit :
 - **Une problématique partagée**, c'est-à-dire un ensemble de **questions précises de travail**, reformulées à partir d'un approfondissement des difficultés, et rapportées à des situations et un *point de vue* situé (activités et positionnement des agents).
 - **Une analyse des facteurs** pouvant expliquer la manière dont les problèmes se posent.

- **En parallèle, un travail « d'analyse de situation » par territoire, basé sur :**
 - **Des entretiens avec les animateurs et chargés de mission des territoires** (SERTAD : AAC La Chancelée, Eau 17 : AAC Landrais, EPTB Charente : captages de Coulonge et St Hippolyte, SMAEP 4B, Syndicat Nord-Ouest Charente et COOP de Mansles, Eau de Vienne).
 - **Une fiche remplie par les animateurs**, sur la base d'une grille commune (cf. Annexe 3), visant à « caractériser (à minima) le territoire et évaluer la faisabilité d'une expérimentation avec des groupes d'agriculteurs », en fonction de ce qui a déjà été fait, des partenariats établis et possibles, de la dynamique socio professionnelle.
- **Une mise en pratique sur certains territoires** (AAC Landrais et AAC La Chancelée), dans le cadre de réunions avec des agriculteurs), **d'outils méthodologiques partagés en formation**. Ce qui a donné lieu à des échanges en amont pour préparer et après sur les résultats.

Remarque : peu ou pas d'expérimentation de terrain à grande échelle

Alors que des travaux d'expérimentation de démarches d'intervention basés sur la mise en place et l'animation de groupes d'agriculteurs étaient envisagés au départ, ceux-ci n'ont pas été réalisés. D'une part nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle le facteur « méthodologique » n'était pas forcément le plus déterminant dans l'ensemble des facteurs qui jouent sur les résultats décevants des actions menées sur les territoires concernés et les difficultés rencontrées par les animateurs. D'autre part les moyens humains (en temps de travail) nécessaires à une telle expérimentation, sur des territoires où aucun groupe d'agriculteurs n'était déjà en place et où il s'agissait donc de « partir de zéro », n'étaient pas suffisants.

Les propositions de méthode ont néanmoins permis à ceux qui le souhaitent d'expérimenter de nouvelles façons de faire (notamment dans la conduite de réunions avec les agriculteurs, et la manière d'identifier leurs « besoins »).

- **Une enquête menée** par les étudiants de AgroParistech en janvier 2021 sur deux secteurs : le sous bassin de Pamproux et l'aire d'alimentation de captage (AAC) du Landrais, a permis de rencontrer une vingtaine d'agriculteurs et une dizaine d'agents d'organisations professionnelles agricoles (OPA), de coopératives et négoce.

Récapitulatif des étapes de travail

- 27 aout 2020 : **1^{ère} réunion en visio : Présentation du projet et des objectifs + Proposer un cadre et une dynamique de travail pour constituer un groupe de réflexion** à mettre en place à l'automne 2020 // recueillir les motivations pour participer
- **Echange avec les territoires pour constituer le groupe de réflexion et collecte d'informations et d'éléments d'analyse** sur la base d'une fiche d'infos remplie par chacun
- **3 novembre 2020 : 1^{ère} journée de formation** (« poser des bases théoriques pour se donner une grille de lecture commune » et mettre en commun les questions que cela soulève ; mettre en place le groupe de réflexion et préciser les modalités de travail)
- **5 novembre 2020 au 8 janvier 2021 : entretiens avec les animateurs de chaque territoire** ; en complément des données de caractérisation sur fiche remplie par chacun
- **7 janvier 2021 : point méthodo collectif (réunion visio) 06/01/2021** : consignes pour remplir les docs de caractérisation des territoires
- **21 et 22 janvier 2021 : 1^{ère} session avec le groupe de réflexion : formation – échange de pratiques**
- **25-29 janvier 2021 : enquêtes par un groupe d'étudiant(e)s d'AgroParistech sur deux territoires** : AAC Landrais et sous bassin versant Pamproux ; restitution publique le 27 janvier
- **25 et 26 février 2021 : 2^{ème} session de formation – échange de pratiques**
- **Appui méthodologique de travaux de terrain** (visio 12/02/2022 + échanges mail) : préparation de réunions avec les agriculteurs sur AAC Le Landrais (qui s'est tenue le 15 mars) et de Chancelée (annulée faute de participant)
- **8 juillet 2021 : dernière journée de formation action** : approfondissement méthodologique et retour sur les problématiques spécifiques des territoires

2. Ce que changer veut dire : quelques bases pour raisonner les processus d'évolution des pratiques en agriculture

Questionner les interactions entre les actions menées dans le cadre de programmes de protection de la ressource en eau et les *dynamiques agricoles* à l'œuvre sur ces territoires - en quoi ils contribuent plus ou moins à peser sur des évolutions, voire des réorientations majeures, des pratiques et modes de production, suppose de clarifier ce qu'on entend par *dynamique agricole* et sur la base de quelle grille de lecture nous en proposons une certaine compréhension. Sans prétendre ici rendre compte de tous les travaux menés depuis les années d'après-guerre (années 50) sur les transformations à l'œuvre dans le monde agricole, il s'agit plutôt de tirer parti des principaux enseignements des travaux qui ont émergé à partir des années 80 pour rompre avec les approches diffusionnistes, en nous appuyant en particulier sur les recherches et expérimentations de dispositifs d'action du Gerdal. Ces travaux ont été à la base des apports auprès du groupe de réflexion (cf. Annexes 2 et 4 : Exposés Fondements des processus de changement et principes de méthode (Ruault, janvier – février 2021).

2.1 *Dynamiques agricoles, qu'entend-on par-là ?* Eléments d'une lecture compréhensive du changement

La notion de *dynamique agricole* peut désigner l'évolution de l'agriculture et des modes de production telle qu'on peut l'observer et la décrire en termes d'évolution du nombre d'agriculteurs, de productions (en volumes et en surfaces), de structures des exploitations, de pratiques et de modes de production, etc.

Ces évolutions tangibles renvoient en amont à **des dynamiques d'acteurs, des processus au travers desquels se discutent et se négocient ce qu'il convient de faire et comment**. Ces processus opèrent à tous les niveaux et échelles, qu'il s'agisse des orientations des politiques publiques et des réglementations, des stratégies de filières, des choix de modes de production et de commercialisation... Ils s'inscrivent dans **des formes de relations et des interactions entre acteurs qui mettent en jeu des moyens d'action, des marges de manœuvre, des compétences et des ressources, des positions sociales qui sont loin d'être égales**.

Un double postulat de base : 1) Ce que font les agriculteurs s'inscrit dans la limite de ce qui est autorisé par la loi. L'usage de produits phytosanitaires et d'engrais azotés de synthèse, de même que leur réduction ou leur suppression, et les évolutions qui y sont liées, constituent donc, dans un contexte donné plus ou moins restrictif, des choix possibles. 2) Comprendre ces choix signifie de les resituer dans ces processus d'interaction et au regard d'une rationalité des agriculteurs qui intègre les dimensions en jeu mentionnées ci-dessus.

- **Sortir d'une vision idéologique, et resituer les choix des agriculteurs au regard d'une diversité de critères et dimensions...**

Les nombreuses expériences d'actions menées en lien avec des enjeux environnementaux, ou les enquêtes de terrain ont montré qu'au-delà d'un débat idéologique porté notamment par des responsables professionnels dans des instances de gouvernance, lorsqu'on discute avec les agriculteurs sur un registre pratique, il n'y a pas d'un côté ceux pour qui la question environnementale n'existerait pas du tout (en atteste la connaissance des enjeux de qualité de l'eau dans les enquêtes sur le sous bassin de Pamproux et l'aire d'alimentation de captage (AAC) du Landrais), et de l'autre des agriculteurs pour qui cette préoccupation guiderait à elle seule les choix (Le Guen, 2006; Lemery, 2011; Hervieu & Purseigle 2013). On a plutôt un éventail de motivations et de critères de choix, qui renvoient eux-mêmes à des conditions de travail, des positions dans les systèmes d'acteurs sur un territoire donné. Et quand bien même la sensibilité environnementale est forte, elle n'est pas pour autant dissociée de préoccupations économiques (recherche de diminution des coûts, sécurité des débouchés et valorisation des produits ...), ou d'une recherche d'autonomie accrue.

- **Penser le changement comme un processus *complexe* et *incertain* de redéfinition des *règles d'action*, en lien avec des problèmes que l'on se pose ...**

Changer de pratiques n'est **jamais un but en soi**. On change de manières de faire, de produire :

- Pour répondre à des préoccupations, résoudre un problème, améliorer une situation.
- Parce qu'on y est contraint (nouvelle réglementation, disparition d'un débouché, modification des termes du marché ou d'un cahier des charges, maladie, etc.).
- Pour saisir une nouvelle opportunité ou demande : par exemple fournir la restauration collective, répondre à une demande de telle ou tel produit...

Dans tous les cas, cela va se traduire par des questions qu'on se pose, des problèmes à résoudre. Autrement dit, **le changement commence par des questions que l'on se pose d'un *point de vue* donné**, c'est à dire en lien avec un contexte et une situation spécifique, et avec une certaine analyse des situations, certains objectifs. Ces questions ne se posent pas de la même façon pour tous les agriculteurs (comme le montrent les exemples ci-dessous, issus des travaux en groupes) et dans **tous les cas ne peuvent pas être posées à leur place**.

Implanter des légumineuses ? ... Pourquoi pas... ! Mais « *est-ce qu'économiquement ça peut être rentable ? On disait peut-être ! Et faut pas qu'on y passe trop de temps non plus ... si on se complique, tout seul en plus... Si c'est gourmand en travail, moi, je le fais pas* »

Rotations, choix des intercultures (groupe « diminuer les intrants en céréales »)

On a arrêté les féveroles car on ne contrôlait plus... alors il y a le maïs mais on a arrêté car il faut des équipements spécifiques, et dans le cas de nos groupes, 50-60 ha de tournesol on a l'équipement qu'on a déjà partagé. C'est des charges en plus qui vont venir sur nos exploitations, donc on veut l'utiliser au maximum... En basses terres ça se complique, avec les prédateurs, une fois qu'on est sur 2^{ème}, 3^{ème} feuille, ça va, mais les limaces attrapent le tournesol avec au moins deux paires de feuilles... si chaleur et humidité elles viennent très vite

Nous c'est l'intérêt de faire pâturer mais on laisse un petit couvert qui permet de retravailler plus facilement... c'est difficile à maîtriser. Tant qu'il est petit (le radis) ça va, dès qu'il commence à grossir les vaches le laissent... Par contre après pâturage, ça amène peut-être pas autant d'azote qu'un engrais vert, mais d'un autre côté y a les déjections

Un processus complexe : pas de solutions toutes faites. L'élaboration de solutions maîtrisées, qui s'intègrent durablement dans le fonctionnement de l'exploitation, peut être appréhendée comme un processus de *redéfinition des règles d'action* qui, d'une part, touche à différentes dimensions de ce fonctionnement et dépasse la seule échelle de l'exploitation (comme le montrent les exemples ci-dessus : type de sols, équipement et organisation collective, combinaison de production, maîtrise technique des maladies et ravageurs pratiques...), et d'autre part s'inscrit dans un *champ des possibles*.

Les *règles d'action* des agriculteurs (et leur évolution) renvoient à des critères de décision, fondés eux-mêmes sur des systèmes de valeurs et de normes, à des moyens disponibles et à des contraintes matérielles qui définissent le champ de ce qu'il est possible et souhaitable de faire suivant des logiques pratiques qui ont leurs exigences propres. Dans ces conditions, les changements visés par les actions sur l'eau dépendent du sens que ces changements peuvent prendre pour les acteurs concernés au regard de leurs activités.

Ruault et Lémery, 2000. Analyse sociologique d'actions sur l'eau. Des enseignements pour l'action

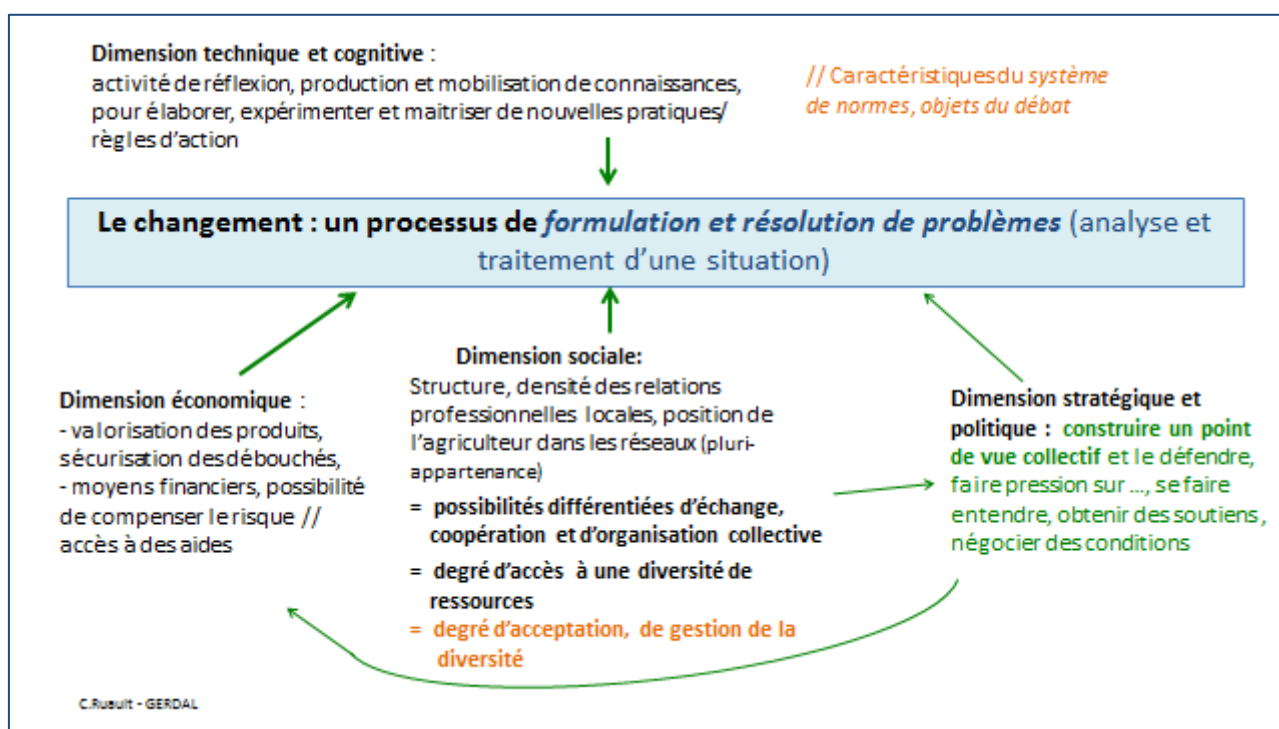
... un processus de *formulation et de résolution de problèmes* qui s'opère sur la durée et relève de différentes dimensions

Et dès lors qu'il s'agit de modifier en profondeur le système de production, c'est un processus qui ne se fait pas du jour au lendemain et procède **d'une évolution qui s'inscrit dans la durée**, une mise au point au cas par cas, au fil d'essais, de tâtonnements, de succès et d'échecs. Cela se traduit par une succession de questions dont le traitement renvoie à la prise en compte par les agriculteurs d'un ensemble de facteurs d'ordre à la fois technique, économique, organisationnel.

Ces facteurs opèrent à **différentes échelles** : celle de l'exploitation, celles des filières et des marchés, celles des *dynamiques socioprofessionnelles* dans lesquelles s'insèrent les agriculteurs, qui se caractérisent par des échelles de relations, des formes d'organisation et des positions de pluri-appartenance.

Quant au processus même de *formulation et de résolution de problèmes*, il recouvre fondamentalement une dimension cognitive et une dimension sociale :

- **cognitive** car il s'agit avant tout d'une activité de réflexion (sur les situations et comment faire autrement) et de production de connaissances ;
- **sociale** parce que cette activité s'opère dans et par le dialogue et met en jeu comme indiqué plus haut des processus de discussion négociation entre acteurs.



Dimension pratique (technique) et cognitive : une activité de réflexion, de production/transformation de connaissances (Darré, 1994 et 1996 ; Leon, 2012)

La dimension pratique et cognitive est celle qui renvoie aux connaissances, aux modes de raisonnement, qui fondent les pratiques et leur maîtrise. Ces modes de raisonnement, qui se traduisent par des critères d'analyse et de qualification des situations, s'inscrivent dans un **système de normes** qui détermine à un moment donné ce qu'il est considéré comme plus ou moins pertinent, plus ou moins acceptable, au sein d'un groupe social donné, sur un territoire et dans des conditions de production donnés. Ce *système de normes* est fait à la fois de pratiques communes et de variantes : « certaines personnes labourent et d'autres ont laissé tomber la charrue ». Mais il constitue un corpus commun de référence, de critères d'analyse. C'est ce qui fait dire : « ici la rotation classique c'est ... ». **Ce système évolue en permanence**, ce qui se traduit par des **points en débat** : pour ou contre diminuer ou supprimer le travail du sol, par

exemple, chacun échangeant et confrontant ses arguments, ses idées, alimentant un processus de réflexion collective, à condition néanmoins que les variantes de pratiques et d'idées, les nouveautés, fassent l'objet de débat.

Les syndicats de Bassin-Versant portent des propositions de pratiques plus ou moins spécifiques sur chaque territoire : couverture des sols, allongement des rotations, diversification des assolements, etc. Les animateurs mentionnent des difficultés à faire de ces pratiques autre chose qu'une contrainte, ou une option à la marge du fonctionnement de systèmes (par exemple sur Le Landrais, pour développer les intercultures « on est encore sur des céréales pur et dur »)

Cela questionne la place de ces propositions dans le débat et dans les systèmes de normes en vigueur : Est-ce que les pratiques promues par les programmes Re-Resources sont connues, discutées, ou sont-elles à la marge par rapport aux systèmes de normes et aux évolutions en cours ? Quelles sont les normes relayées par les acteurs d'amont et d'aval ?

S'agissant d'évolution des pratiques (pour résoudre des problèmes) – et donc de transformation des modes de raisonnement - la dimension cognitive des processus de changement désigne donc d'abord cette **activité de réflexion, propre au processus de formulation de problèmes et de recherche de solutions**. Une telle activité mobilise **différentes ressources de connaissances** :

- les connaissances qu'on a déjà : de son exploitation, de son sol, de la manière dont se comportent les cultures ou la pousse de l'herbe, ou encore du marché ou des conditions de contractualisation de telle mesure..., indissociables des capacités à évaluer la faisabilité des solutions envisagées ;
- les connaissances et expériences d'autres agriculteurs ;
- les connaissances scientifiques et techniques apportées par des « experts », des techniciens,
- les connaissances produites par des essais.

Un processus fondamentalement social

La mobilisation de ces connaissances - et l'activité de réflexion qui va avec - ne se fait pas toute seule. Elle s'opère en grande partie dans et par le dialogue entre pairs, ainsi qu'avec d'autres acteurs. Ce sont des techniciens et conseillers agricoles, des chercheurs, mais aussi de plus en plus des acteurs qui interviennent sur et autour de l'agriculture au nom de l'environnement ou d'enjeux alimentaires, tels que des associations, des collectivités territoriales, des parcs naturels régionaux... Au travers de ce dialogue se confrontent les idées et informations, selon différents points de vue.

Dès lors qu'il s'agit de traiter des problèmes de production agricole, de mettre au point de nouvelles pratiques de production, le **dialogue entre agriculteurs reste prépondérant** pour partager les difficultés qu'on rencontre, croiser les résultats d'essais, échanger des informations et des idées de solutions, évaluer la faisabilité de différentes options suivant les conditions de travail de chacun C'est dans ce sens que le travail de groupe apporte une valeur ajoutée. Mais suivant les caractéristiques des *dynamiques socioprofessionnelles* locales (densité des liens entre agriculteurs, formes d'organisation collective et de coopération), les possibilités de dialogue varient suivant les territoires (Darré et al, 1989).

Autrement dit, les possibilités et capacités différenciées pour les agriculteurs de partager des questionnements, de résoudre les problèmes et de mettre au point de nouvelles *références* (Ruault, 1992), propres à tout processus d'expérimentation et de changement de pratiques, renvoient :

- a) A l'existence de **réseaux de dialogue plus ou moins denses, à la présence ou non de groupes et collectifs**, qui sont autant de lieux potentiels de mobilisation de connaissances, d'échanges de pratiques et de partage de l'expérimentation.
- b) A la **position de chaque agriculteur dans ces réseaux de dialogue entre pairs**, ainsi qu'à ses liens avec les différents acteurs du conseil.

De nombreuses études ont montré **que l'accès aux ressources de connaissances et de conseil**, qu'il s'agisse de pouvoir échanger entre pairs ou avec des techniciens, **est très inégal suivant les agriculteurs**.

L'étude menée par les étudiants d'AgroParisTech en janvier 2021 confirme ces écarts d'accès aux ressources entre agriculteurs. Elle met en évidence un **contexte d'intervention peu lisible pour les agriculteurs**, du fait du nombre important d'intervenants, inégalement présents sur le terrain et pas toujours connus des agriculteurs, porteurs d'une diversité d'outils d'aide à la décision et de conseil.

L'étude relève une corrélation positive, pour un agriculteur donné, entre **l'amplitude des évolutions de son système et le nombre de ressources mobilisées**, ainsi que la fréquence de ses échanges avec des pairs, notamment pour ceux qui participent à des groupes.

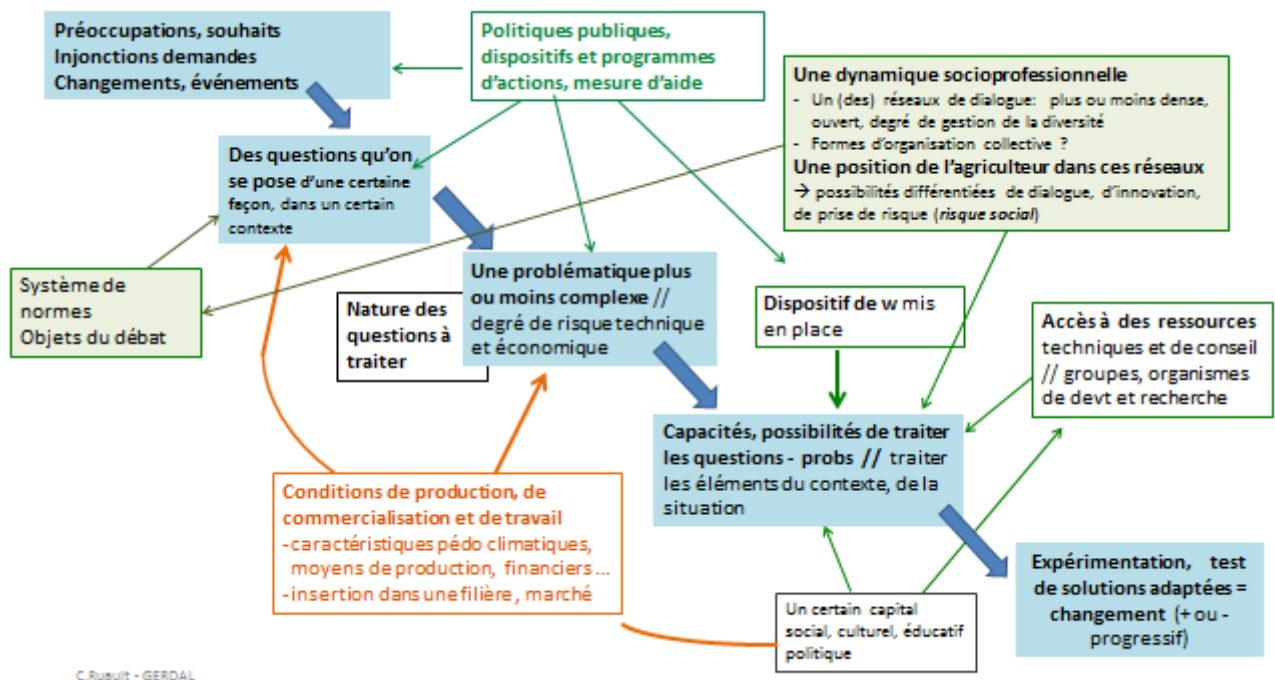
Dimension économique, partie intégrante de la réflexion sur les pratiques

Comment sont valorisées les productions, quelle rentabilité de l'exploitation et quel revenu en tirent les agriculteurs ? Ces questions renvoient évidemment à l'insertion de leurs productions dans des filières, insertion caractérisée par **des relations commerciales qui déterminent en partie les normes et conditions de production**. Celles-ci sont donc partie intégrante de toute réflexion sur les évolutions de pratiques envisagées. Autrement dit, la dimension économique et commerciale fait partie des problèmes à traiter au même titre que l'étude de la faisabilité technique de telle ou telle pratique ou évolution de système. Là encore tous les agriculteurs ne sont pas dans la même position en termes de marge de manœuvre individuelle et collective pour trouver de nouveaux débouchés, négocier des contrats ou une rémunération de leurs produits.

De plus en plus d'initiatives tentent de relier les évolutions de pratiques à une meilleure valorisation sur le marché mais les entreprises de l'aval rechignent à garantir un prix au producteur, alors que c'est un des leviers, dès lors que le marché n'est pas assuré. D'où l'intervention de collectivités locales ou de systèmes de contractualisation dissociés des conditions de marché tels que le PSE. Dans le cas où le marché régule les prix, le supplément de prix lié à la garantie vis-à-vis du consommateur d'un certain mode de production (sans OGM, bio, etc.) peut s'avérer fluctuant, comme en atteste la crise actuelle du lait bio

* * * * *

On peut résumer les processus de changement par le schéma suivant, qui représente à la fois le cheminement depuis les questions que l'on se pose jusqu'à la mise en pratique de nouvelles manières de faire, et l'ensemble des facteurs qui interagissent avec ce processus ; c'est à dire concrètement avec la façon dont on se pose certaines questions et les possibilités de les résoudre.



C.Ruault - GERDAL

2.2 Conséquences sur la manière de raisonner l'appui aux agriculteurs

Ces quelques éléments conduisent à formuler plusieurs points d'attention sur la manière d'envisager l'appui aux processus de changement, que l'on peut résumer par l'encadré ci-dessous...

L'acteur du changement, un acteur collectif. Au regard des multiples interactions et dimensions évoquées ci-dessus (au plan cognitif, social, économique...), au sein de filières, de réseaux de dialogue et de systèmes d'acteurs, structurés d'une certaine façon, les évolutions de modes de production et de pratiques ne peuvent pas être appréhendés comme le fait des individus agriculteurs pris isolément, mais bien comme le produit de ces interactions, à l'échelle d'un territoire donné.

Appuyer les processus de changement = travailler sur :

- la **construction des problèmes** (les problèmes ne sont pas donnés par les situations mais par le rapport des acteurs, situés socialement, aux situations),
- et sur la **construction des formes sociales, des collectifs, pour les traiter.**

... et décliner autour de plusieurs propositions de méthode :

- Aider à **formuler des problèmes traitables** : des questions d'action précises, sur un registre opérationnel « *comment faire pour... ?* » et formulés du point de vue des agriculteurs (versus des grands objectifs tels qu'on les trouve souvent dans les programmes d'intervention). Ce qui implique d'aider les agriculteurs à produire leur propre analyse de la situation, et de bien comprendre les modes de raisonnement, les systèmes de normes et les logiques d'action auxquels cette analyse renvoie.
- Aider à **résoudre des problèmes** = activer le dialogue et la réflexion sur la base des variantes de pratiques et de conceptions associées, ce qui implique :
 - d'une part de favoriser des **formes collectives de travail entre agriculteurs** ;
 - d'autre part de **développer des compétences de méthode** pour : aider à produire et échanger les idées et expériences entre agriculteurs, mobiliser des ressources et aider à les « traiter » (la connaissance scientifique et technique n'étant pas immédiatement utile et utilisable) ; aider à expérimenter et analyser les résultats ...



Autant d'éléments qui impliquent de s'interroger en amont sur :

- **Comment construire des dispositifs de travail** (Qui réunir ? A quelle échelle ? Sur quelles bases de constitution ? Comment inviter ? Comment organiser, conduire les relations/le dialogue entre agriculteurs et autres acteurs ? Etc.) **pertinents et solides pour « porter » sur la durée** de tels ces processus ?

Ces questions ont renvoyé à différents angles de réflexion :

- celui des missions et des conditions de travail des agents de développement (comme nous le verrons plus loin dans l'analyse de leurs expériences pratiques) ;
- celui de la manière dont on peut tenir compte de - s'appuyer sur - les réseaux de dialogue et formes d'organisation sociale « ordinaires » entre agriculteurs (et pas seulement des réseaux institutionnels).
Ce qui implique de raisonner la mise en place d'un *dispositif de travail* pertinent comme une construction au cas par cas, en fonction des *caractéristiques des dynamiques socio professionnelles* sur le territoire d'intervention.

3. S'arrêter sur la réalité des situations d'intervention : difficultés et questionnements des agents en charge des programmes « d'action sur l'eau »

✓ L'entrée par les difficultés : un analyseur efficace

Partir des difficultés rencontrées par ceux qui ont en charge de concevoir et mettre en œuvre les programmes d'actions sur l'eau, constitue une entrée particulièrement efficace pour comprendre comment les choses se passent concrètement ; sachant que **le cours pris par l'action** (quelles activités réalisées, organisées comment, par qui, avec quel appui, qui y a participé ou non, quelles suites ont été données, ...) **traduit - ou résulte - des multiples facteurs et interactions qui se sont trouvés effectivement en jeu.**

Les difficultés que rencontrent les animateurs de bassins versants dans leur travail avec les agriculteurs, révèlent la multiplicité des dimensions en jeu dans les processus de transition attendus et les paradoxes du contexte et du cadre de travail dans lesquels ils exercent leur mission.

Et les difficultés sont un **analyseur des écarts entre les objectifs**, tels que formulés dans les programmes ReSources ou contrats de BV, **et ce qu'on arrive à faire « sur le terrain » : le cours pris par les activités et les résultats.** Sachant que la notion même de résultats est l'objet d'un certain flou ou de différentes approches, notamment sur les critères pour les évaluer. Ces critères ne sont pas forcément mutualisés entre les différents acteurs impliqués ou concernés autour des problématiques de qualité de l'eau. S'agit-il de résultats mesurables de qualité de l'eau, de changements de pratiques observables, ou d'activités, d'actions réalisées et de moyens mobilisés pour atteindre ces objectifs ? Plusieurs agents font état du fait que « la grille de départ au moment de la construction du programme » n'est pas forcément discutée. Cette difficulté à s'accorder sur les critères de résultats et en amont sur des objectifs chiffrés, qui cristallise souvent les tensions entre acteurs du monde agricole et acteurs en charge de la protection des ressources, avait déjà été pointée lors d'évaluations du programme d'actions territorial « Re-Sources » 2016-2020 de l'Arnoult ainsi que du programme sur le BAC Coulonge Saint Hippolyte (Girand, 2020 et 2021).

Identifier et formuler précisément ces difficultés, comprendre à quoi elles renvoient et tenter d'en expliquer les raisons, c'est accéder à **autant de leviers, de pistes de travail** pour y répondre et au-delà pour orienter les manières d'intervenir et les cadres d'action des agents de terrain. Mais nous verrons que ces leviers ne concernent pas seulement, loin de là, les seuls animateurs de programmes de préservation de la ressource en eau. Les difficultés qu'ils expriment renvoient en effet à un ensemble de facteurs qui jouent de façon déterminante sur les dynamiques agricoles, tels que par exemple les mesures de politiques publiques à différentes échelles, les stratégies des filières ou l'évolution du marché.

Cela amène deux remarques:

- D'une part il n'y a pas de recette miracle à attendre d'une réflexion qui serait centrée uniquement sur les méthodes d'intervention auprès des agriculteurs, ou sur les compétences des animateurs.
- D'autre part, certains de ces autres éléments et facteurs qui interagissent fortement avec les résultats des programmes ont déjà été identifiés. On pourra alors s'interroger sur : pourquoi les choses peinent à évoluer, pourquoi ces facteurs ne sont pas traités aux échelons en capacité de poser les problèmes sur la table ? Ne confie-t-on pas aux territoires le traitement de problématiques qui les dépassent ?

✓ Différents registres de difficultés ...

Les difficultés exprimées par les animateurs, chargés de mission et responsables de programme (à la fois en entretien individuel et lors des travaux de groupes) sont d'ordre très divers. Nous en rendant compte ci-après en commençant par **des questionnements « de méthode »** (formes concrètes des interventions auprès des agriculteurs, modalités de mobilisation, méthode de conseil ou d'animation collective...), liés au déroulement des activités des agents sur le terrain, parce que l'entrée réflexive retenue lors des échanges au sein du groupe était celle de la pratique. Autrement dit quand on part de : « Comment les choses se passent, ou se sont passées, qu'est-ce qui a bien marché ou moins bien », on ancre la réflexion sur telle réunion, telle journée porte-ouverte, telle démarche d'expérimentation dans les fermes, telle opération d'aménagement, et on s'interroge sur le pourquoi peu ou beaucoup d'agriculteurs ont participé, sur le fait que certains ont mis en place dans leur ferme des pratiques présentées lors de cette activité, et d'autres non, etc.

Et c'est en cherchant à expliquer ces résultats observables, en termes de participation ou en termes de changement de pratiques, qu'on arrive à une **multiplicité d'autres registres** :

- La position de l'animateur agricole dans le *système d'acteurs* intervenant sur et autour de l'agriculture (sur un territoire donné : bassin versant ou aire d'alimentation de captage), son degré de reconnaissance par les agriculteurs ;
- Le contexte institutionnel et la qualité des partenariats, les modes de gouvernance ;
- Le lien aux filières et au marché ;
- Le contexte réglementaire et le portage politique des actions.

✓ ... Mais un constat partagé

La difficulté à mobiliser massivement les agriculteurs et à les engager dans des évolutions de pratiques, de systèmes de production, suffisamment tangibles pour impacter positivement la qualité de la ressource en eau.

« On a de moins en moins d'agriculteurs (dans nos activités) ; on arrive toujours à avoir un groupe d'agriculteurs dans les réunions, mais ce sont toujours les mêmes »

« C'est un problème... Pour les échanges, pour amener d'autres idées dans les réunions techniques

« Il y a des agriculteurs qui avancent et qui progressent mais ce sont toujours les mêmes ... c'est riche, les échanges entre eux mais le problème c'est par rapport à notre efficacité à nous, du point de vue du programme et de l'efficacité [des actions, sur la ressource] ».

Les évolutions de pratiques attendues et les degrés d'urgence ou d'ampleur de ces évolutions sont variables d'un territoire à l'autre. L'analyse des contenus de programmes met cependant en évidence des grandes priorités communes, issues des connaissances établies en matière de liens entre pratiques agricoles et impact sur les ressources en eau ou la biodiversité, et d'enjeux (types de problèmes à résoudre) communs à ces territoires (cf. Annexe 5). Et c'est donc par rapport à ces priorités que les résultats sont considérés comme décevants.

Les principaux problèmes identifiés par les « acteurs de l'eau » en lien avec les pratiques agricoles, concernent **les pesticides** (surtout herbicide), sur tous les 6 territoires, et dans une moindre mesure **les nitrates** : 3/6 territoires.

En face de quoi sont pointés, outre les doses de traitement et les produits utilisés, des rotations trop courtes et peu diversifiées, des problèmes croissants de résistance aux pesticides (herbicides en particulier), et dans certains cas, l'absence de couverture du sol à certaines périodes, des pratiques de fertilisation qui posent problème.

Les évolutions de pratiques attendues en lien avec ces problèmes :

- Couverture du sol en interculture (obligatoire mais pas toujours respecté !) « On est encore sur de la céréale pure et dure », développement des CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates).
- Diversifier les assolements, allonger les rotations, développer les légumineuses.
- Changement de système : passage à l'agriculture biologique, réintroduction de la prairie.
- Maintien, voire augmentation, de la prairie (en lien avec allongement des rotations).
- Techniques alternatives aux herbicides, colza associé (féveroles, trèfle, lentilles fenugrec, sarrasin...), dans un objectif de diminution des doses de traitements, et du nombre de passages.
- Pratiques de fertilisation : fractionner l'azote.
- Protéger les zones sensibles : opération foncière/ Acquisition et contractualisation avec les agriculteurs avec baux environnementaux.
- Aménagement du BV : zones tampon, haies, infrastructures agroécologiques....

Des actions et modalités d'intervention très diverses :

- Travaux d'étude et production de connaissances, sur des objets variés : caractériser l'agriculture sur les territoires, les pratiques, suivre des évolutions, etc. (par exemple : suivi de l'évolution de l'usage des surfaces, suivi de l'usage de traitements phytosanitaires, sur la fertilisation azotée, étude foncière...)
- Prospective filières et marchés
- Diagnostics individuels d'exploitations, suivis de propositions d'évolutions
- Informations : production et diffusion de fiches techniques, documents de sensibilisation à la problématique qualité de l'eau ; résultats d'essais et de recherche
- Expérimentations (agronomiques, de matériel...) et suivis de parcelles (souvent en collectif : journées de visites d'essais, présentation de résultats)
- Formations, journées techniques (combinant souvent démonstrations, visites et apports)
- Animation de groupes ou, plus souvent, mise en réseau d'agriculteurs (autour d'un objet technique particulier : couverts végétaux, associations de cultures...) avec suivi des essais

Deux remarques :

- Ces actions ne sont pas forcément menées directement par les animateurs des programmes Eau et encore moins les coordinateurs, mais pris en charge par une diversité d'acteurs partenaires des programmes, dont on verra que l'engagement est très variable, et constitue une des difficultés soulevées de façon récurrente
- Elles s'ajoutent à de nombreuses tâches de coordination, animation de réunions institutionnelles, élaboration de documents de projets, de bilan, et diverses tâches administratives...

3.1 Des questions de méthode et de dispositifs de travail auprès des agriculteurs

Face à cette faible mobilisation des agriculteurs, les agents s'interrogent d'abord sur leur manière d'intervenir sur le terrain et les moyens de « toucher » davantage d'agriculteurs :

- **Est-ce qu'il y a un problème de « sujet » ? Est-ce que les contenus thématiques de nos activités sont les bons, correspondent aux préoccupations des agriculteurs,** sachant que ce n'est pas toujours évident « d'identifier ces thématiques qui intéresseraient les agriculteurs ?

Les pratiques et expériences partagées font ressortir **différentes modalités pour définir ces thématiques :**

« Soit des thématiques qui ressortent du territoire, soit c'est nous qui proposons des thématiques qui nous semblent intéressantes, on teste pour voir si ça les intéresse »

Selon le stade d'avancée des programmes, les dynamiques existant sur le territoire, suivant qu'il y a ou non des collectifs sur lesquels s'appuyer : *« S'il y a un groupe déjà constitué le cas d'un GIEE, on peut leur poser la question si ça les intéresse, mais s'il n'y a pas de groupe [ce n'est pas évident de les consulter avant].*

« Sur les grands territoires, ... on peut s'appuyer sur les conseillers agricoles qui sont tous les jours auprès des agriculteurs, aller les questionner sur leurs problématiques (celles des agriculteurs) ».

Mais d'une part «Cela peut être biaisé» (par le collecteur), d'autre part encore faut-il être dans une configuration de partenariat effectif avec une bonne circulation de l'information. « *Plus il y a de techniciens et plus il y a de filtres. Il y a aussi les stratégies des entreprises... Les OPA sont en confrontation avec les objectifs, les problématiques environnementales car c'est parfois contreproductif pour les structures (les fermes).*

- ➔ **Face à une volonté partagée de « mieux cerner les préoccupations des agriculteurs »** afin de proposer des actions adaptées, « tout en gardant nos objectifs de protection de la ressource en eau », se posent alors **deux types de questions** :
 - **Des questions de méthode** : Comment s'y prendre pour cerner ces préoccupations, quelle démarche méthodologique privilégier, en collectif ou en individuel, en s'appuyant sur d'autres acteurs, et lesquels?
 - Mais aussi **des questions de contours-délimitation des fonctions des agents et de périmètre d'intervention** : certains considèrent « ne pas être suffisamment sur le terrain » ou intervenir sur « des territoires trop grands » pour bien connaître les agriculteurs.
- ➔ Ces questions apparaissent d'emblée indissociables de la **« commande » qui est passée auprès des animateurs**, laquelle renvoie, on y reviendra, aux ambitions et au portage politique des programmes et à la manière dont cela se traduit sur un territoire donné en termes d'ancrage dans l'ensemble des institutions intervenant auprès des agriculteurs.

➤ **Est-ce que l'échelle de mobilisation est la bonne ? Comment y voir plus clair sur l'échelle pertinente ? « Est-ce qu'il faut faire un focus géographique ? »**

« C'est difficile de recruter à plusieurs km... On a toujours le pool des exploitants de proximité »

« C'est de plus en plus difficile de s'adresser à tous... Au bout du compte, on se dit : est-ce qu'il faut faire un focus géographique ? Est-ce qu'il faut viser la masse ? »

« Donc c'est soit mobiliser par secteur, soit proposer une sorte de catalogue de formation avec les dates que tu envoies à tout le monde ? Il ne faut pas avoir l'objectif que tout le monde vienne. Les gens pourraient choisir en fonction de leurs besoins. »

Les périmètres hydrologiques ne correspondent pas aux périmètres d'interconnaissance des agriculteurs.

« L'Agence de l'Eau va se centrer sur un périmètre (ZAR) alors que pour moi ce n'est pas judicieux, les agriculteurs moteurs ne se trouvent pas toujours sur les zones problématiques mais juste à côté.

« C'est toute la difficulté des limites, si vous êtes dedans vous n'êtes pas forcément intéressé et si vous êtes à l'extérieur vous êtes peut-être intéressé par ce qui est proposé mais vous n'êtes pas concerné...

« Il y a aussi l'effet de groupe : si un gars fait des efforts et le voisin non : pourquoi le faire ? Le fait que toutes les personnes ne font pas toutes des évolutions, si un agriculteur change et pas les autres ... donc ça joue sur l'impact sur la qualité de l'eau ».

Cette attention portée au rôle des échanges entre agriculteurs et aux phénomènes d'inter influence renvoie donc à la prise en compte des *dynamiques socio professionnelles* et des échelles auxquelles elles sont structurées. Par exemple les actions menées par Eau 17 sur l'AAC du Landrais doivent-elles se restreindre à un tel périmètre alors que certaines communes n'ont qu'une partie de leur territoire dans l'AAC et que les liens entre agriculteurs et la dynamique d'échange sur le plan du travail, de la circulation des idées et informations sont organisés à une échelle plus large. Dans certains cas, il existe des collectifs (Civam, GVA, réseau ou groupes techniques autour de la viticulture raisonnée par exemple, CUMA). Là encore, l'échelle à laquelle ils fonctionnent ne se superpose pas aux échelles des périmètres protégés ou des contrats de BV. De plus, les agriculteurs de territoires céréaliers ont historiquement peu investi ce type de collectif.

La **volonté de renforcer les dynamiques collectives** comme facteur favorable à l'évolution des pratiques et à la maîtrise de ces évolutions pose alors plusieurs questions :

- ➔ **Comment mieux prendre en compte ces échelles habituelles d'échange et de dialogue des agriculteurs**, autrement dit de **sociabilité professionnelle** ?
- ➔ Comment faire pour que l'échelle et les modalités d'intervention **favorisent une dynamique collective** sur un territoire donné (versus un ciblage de quelques agriculteurs) ? Et là encore, **sur qui s'appuyer** ?

➤ **Qui inviter ? Sur quels critères ? Selon quelles modalités ?**

Autre questionnement : est-ce qu'il faut **inviter tous les agriculteurs** tout le temps **ou cibler « ceux avec qui on a déjà commencé des choses »**, ou encore **cibler en fonction de thématiques** (mais sur quels critères) « *Ne pas avoir l'objectif d'avoir 300 personnes mais les 15 que ça intéresse* » - « *Bio et conventionnels, on a essayé de mettre les deux publics ensemble, ça permet d'échanger* ».

Faut-il réinviter toujours l'ensemble des agriculteurs ou poursuivre seulement avec ceux qui ont participé à telle ou telle action ? Envoyer ou non le compte rendu à tout le monde ? « *Est-ce qu'ils ne risquent pas de se dire « ce qu'ils font dans ce groupe, moi je ne peux pas le faire » ... parce que ce sont souvent les plus avancés qui viennent (dans nos activités)* »

Et comment inviter ? Passer ou non par des relais ? « *Trouver des agriculteurs relais sur lesquels se concentrer, il y a des agriculteurs qui ont un poids, une parole* ». Mais certains agents constatent que cela trie les agriculteurs qui ont l'info et qui viennent (ce qui est confirmé par de nombreux travaux sur les effets de sélection que peuvent engendrer le fait de s'appuyer sur certains agriculteurs : souvent des responsables professionnels ou ceux considérés comme des modèles en termes de « bonnes pratiques »).

➤ **Est-ce que la manière d'animer une journée, de définir un déroulé d'activité pourrait être « plus attractif », « plus concret » ?**

On peut ruser en faisant des réunions avec des démonstrations de matériel, mais ce qui paraît difficile c'est d'enclencher une réflexion de fond sur les pratiques et un travail d'expérimentation dans les exploitations, sur la durée.

« Je reviens sur la forme. On a eu une action en salle, il y a eu beaucoup de monde, j'entends des agriculteurs qui disent que : « oui c'était intéressant mais qu'est-ce que j'en retire chez moi ? » S'ils n'arrivent pas à retraduire la réunion chez eux, est-ce vraiment intéressant pour eux au final ? »

« La réunion ça manque de concret, beaucoup d'informations apportées mais après c'est : « concrètement qu'est-ce que j'en fais », ils sont perdus ».

... **Et au-delà est-ce qu'il ne faudrait pas renforcer le suivi des agriculteurs sur le terrain, comment assurer ce suivi et par qui ?**

- ➔ Ces questions renvoient à la **délimitation du champ de missions, et de compétences correspondantes, des métiers d'animateur de programmes de gestion de la ressource en eau** : organisation d'activités ponctuelles ou suivi rapproché sur la durée, coordination des intervenants de conseil ou exercice direct de fonctions de conseil de terrain, avec tout ce que cela implique ?

Avec un sentiment partagé que des actions ponctuelles, si elles peuvent sensibiliser les agriculteurs au travers des informations et connaissances apportées, ne suffisent pas pour leur permettre ensuite d'en faire quelque chose dans leur ferme, si ce n'est pas suivi d'un accompagnement sur la durée, la question qui est soulevée est celle du contenu de leur mission, mais aussi des conditions (en temps, en échelle d'intervention, en nombre d'agriculteurs concernés, ...) pour exercer un tel suivi.

3.2 Des questions de cadre d'intervention et de positionnement des animateurs eau dans le système d'acteurs du développement agricole

- **Une légitimité et une reconnaissance qui est loin d'être acquise, un certain isolement institutionnel, dans un contexte de sur-sollicitation des agriculteurs et de multiplicité d'intervenants sans qu'il y ait toujours de coordination et de cohérence d'ensemble.**

« Il y a beaucoup d'évènements, des offres techniques de plus en plus importantes... les agriculteurs ont de moins en moins de temps pour prendre en compte tous ces événements ... Il y a un problème de multiplication d'évènements et thématiques, que ce soit des ateliers, des réunions ...

« Est ce que l'on ne propose pas tous la même chose, on se tire dans les pattes

Quelle place peut être alors celle de l'animateur dans l'ensemble des acteurs intervenants auprès des agriculteurs, qui plus est, s'il change souvent ?

De fait le **fort turn-over de ce type de poste**, limite la capacité à maîtriser les problématiques des territoires et les cadres d'action publiques et empêche de construire une relation solide avec les agriculteurs, ce qui tend au final à décrédibiliser la fonction même d'animateur de programme de gestion de la ressource en eau : « *On a un manque de connaissance du territoire* » ; « *Les agriculteurs ne nous connaissent pas ... Il faut recommencer en permanence la relation* ». Au final, combien d'animateurs, l'agriculteur verra-t-il passer durant sa carrière ?

- **Entre conseil, animation, coordination, relais d'autres intervenants spécialistes ..., des missions qui ne sont pas toujours lisibles, du moins pour les agriculteurs.**

Au sein du groupe de réflexion, les missions, fonctions, activités des agents sont de fait **très variées** : du conseil technique individuel avec une relative proximité de terrain (mais plutôt considérée comme « atypique »), à l'animation collective, ou la coordination.

Mais il ressort que ces missions ne semblent pas toujours clairement définies ou du moins stabilisées.

En ce moment, des interrogations au sein de Eau de Vienne, autour de : faut-il un animateur agricole ou pas. Donc ça ne semble pas clair au niveau des AE sur : qu'est-ce qu'on met dans « animateur agricole » et « animateur territorial » (Animateur BV)

A propos de la co-animation animateur agricole / technicien spécialisé (expert) auprès d'un groupe. Par exemple l'appel au conseiller agro PV de la CA. Pas évident car il y a un « référent programme ReSources dans les chambres ». Le conseiller agro, ça ne fait pas partie de ses missions d'intervenir dans des groupes (d'agris) liés à ces programmes. Il faudrait que ce soit formalisé !

Cette faible lisibilité se traduit notamment par le fait, qu'à part ceux qui font du conseil technique et ont développé des compétences (agronomiques en particulier) reconnues comme telles par les agriculteurs, les agents sont peu sollicités directement par les agriculteurs.

C'est donc la position des animateurs - et plus largement de ce que le monde agricole nomme souvent les « acteurs de l'eau » - **dans le système d'acteurs du développement agricole, qui pose question.** Cette **position fragile** apparaît indissociable de plusieurs autres difficultés formulées sous l'angle du contexte institutionnel, réglementaire et politique dans lequel ils exercent leur métier : difficultés à construire un partenariat effectif et tangible pour les agriculteurs, **cadre normatif de projets qui rend la prise d'initiative difficile, portage politique faible et peu affiché.**

➤ **Un cadre d'intervention très normé qui rend difficile la prise d'initiatives des agents de terrain**

Les **cadres d'intervention par projet** : avec des calendriers, un budget, des normes... « *Tu dois rentrer dans des cases* » sont considérés comme antinomiques de la nécessité de trouver des actions innovantes, adaptées à la spécificité des territoires et des exploitations.

« *On travaille sur des structures agricoles qui sont sur du vivant... et en face on a des programmes avec des boîtes normées* ».

« *On est (on doit être) sur des actions innovantes, on aurait des idées et des fois on ne peut pas les faire car ça ne correspond pas aux règles du programme... donc au bout du compte, si tu veux innover !* ».

« *Par rapport aux programmes hyper normés, est-ce qu'on a les moyens de faire ce qu'on nous demande, avec de grandes ambitions* ».

- *Il y a les marchés, il y a les politiques agricoles, ... donc au bout du compte je me demande ce qu'on peut vraiment faire, sur quoi on peut agir, dans notre métier d'animation ?*

- *Est-ce qu'on a les moyens de faire ce qu'on nous demande, avec de grandes ambitions ?*

3.3 Un manque de partenariat effectif entre « acteurs de l'eau » et autres intervenants auprès des agriculteurs : OPA, entreprises d'amont et d'aval ...

➤ **Une multiplicité d'acteurs intervenants auprès des agriculteurs.**

Si l'on s'en tient aux acteurs ayant un rôle d'expertise, de conseil technique ou économique, et d'animation on peut citer : les coopératives et négoce, les organismes de développement tels que Chambres d'agriculture, Civam, CETA, groupements bio, Cumas et ETA (entreprises de travaux agricoles), des organismes de gestion, des interprofessions..., auxquels s'ajoutent de plus en plus souvent des collectivités locales, avec des services dédiés au développement agricole, à l'alimentation locale ou la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, voire des *structures associatives telles que Fédération de chasse et pêche ou associations naturalistes*.

La contribution de ces différents acteurs, en premier lieu ceux **qui interviennent couramment auprès des agriculteurs**, à la prise en compte des enjeux de protection des ressources est évidemment souhaitée. Et les contrats ReSources qui portent les programmes d'action dans ce sens, mentionnent un grand nombre de partenaires (jusqu'à 20 ou 30 signataires en tant que maîtres d'ouvrage de certaines actions d'un programme).

Tel qu'en parlent les agents et à la lecture des programmes, **ce qui est attendu du partenariat avec les OPA et les entreprises amont aval, c'est :**

- d'une part une **collaboration concrète sur les actions**, avec par exemple une co-organisation, une mutualisation des compétences, un affichage et une communication commune ...
- d'autre part une **intégration, dans les stratégies de développement des entreprises d'amont aval et dans leur offre de conseil** (ou leurs activités d'expérimentations, suivi d'essais en ferme), **des problématiques d'usage des intrants ou de diversification- allongement des rotations**.

Cependant il semble que la réalité de leur implication soit très variable suivant les territoires. Globalement les animateurs considèrent que ce partenariat est insuffisant et que la relation avec les « acteurs du monde agricole » reste souvent à construire, même s'il semble bien fonctionner sur le plan opérationnel au niveau interpersonnel (entre animateur eau et technicien ou chargé de mission agricole). Le partenariat s'apparente davantage à un partage du gâteau financier qu'à une véritable intervention coordonnée et cohérente du point de vue de son contenu technique et de ses modalités d'intervention, à commencer par un partage d'informations.

➤ **Méconnaissance entre institutions et entre leurs agents, difficulté ou absence de circulation de l'information.**

Sur certains territoires les difficultés commencent par l'absence d'une vision précise sur qui fait quoi, qui intervient auprès des agriculteurs, et avec quelle stratégie. Comment y voir clair alors sur les possibilités concrètes de coordination ? L'absence de circulation d'informations sur les agriculteurs accompagnés ou suivis, et sur les actions de chacun, est un cas de figure fréquent, emblématique de la position de l'animateur de programme eau, souvent en marge des stratégies d'intervention des opérateurs.

« Il faudrait avoir un listing des différents partenaires ... j'ai du mal à savoir à qui m'adresser. On passe beaucoup de temps pour retrouver la bonne personne »

« Dans les négociations, on ne connaît pas très bien quels sont les rôles précis des différentes personnes »

« On réfléchit sur comment créer une dynamique de réflexion avec les différents partenaires, sur quoi? Comment ? ... il y a quand même des aspects stratégiques et de concurrence qui interviennent.... Le problème aussi c'est qu'on n'a pas les techniciens de terrain, on a les responsables, cadres ou élus. On n'a pas pris sur les techniciens de terrain et ce qu'ils font, ce qu'ils diffusent (comme approches, conseil techniques) »

Le système des appels à projets est questionné : « Est-ce que la dispersion des interventions et le manque de coordination ne tient pas aussi à la multiplication des appels à projets ? » Il y a un manque de transparence, une concurrence entre organismes. « Est-ce qu'il ne faudrait pas répondre aux AAP systématiquement en partenariat ? »

« Exemple d'un appel à projet sur les haies, plein d'acteurs autour de la haie... déjà il faudrait identifier tous ceux qui travaillent sur la haie. Et on s'est rendu compte qu'il y avait déjà des actions »

➤ **COFIL et COTECH : des instances d'affichage du partenariat, relativement consensuelles sur les objectifs, mais en décalage avec la réalité des collaborations sur le terrain.**

En ce qui concerne les grands objectifs, il semble que les échanges débouchent fréquemment sur des accords, mais les discussions sur leur traduction opérationnelle, ce que cela implique précisément en termes de diminution d'usage d'intrants et de quels intrants, d'évolution des pratiques agricoles et sur comment s'y prendre concrètement, sont loin d'être évidentes ou n'ont pas lieu.

« Plus on descend dans la précision, plus l'écart se creuse entre acteurs agricoles et acteurs de l'eau. Mais les discussions n'ont pas lieu entre les acteurs de l'eau et le monde agricole »

« J'ai jamais eu de moment pour me poser et discuter avec les partenaires agricoles » ... « Sachant qu'il y a des problèmes d'indicateurs, et que c'est impossible de faire un lien direct entre ce qui se passe au niveau des captages et les pratiques agricoles, ou les actions menées » (Animateur BV).

« La grille de départ au moment de la construction du programme n'a pas été rediscutée ».

Au-delà de l'accord sur les objectifs, définis en COFIL, sur le terrain les animateurs font état d'une qualité de collaboration avec les Chambres d'Agriculture très variable : bonne dans certains cas, à minima dans d'autres. Telle Chambre d'agriculture par exemple est considérée comme « *pas du tout favorable au programme Re-Sources, avec très peu d'actions proposées et des ambitions faibles en termes de changement de pratiques. Au final le rapport entre le coût de la prestation et les résultats qu'on voit : une dizaine de parcelles d'expérimentation en couverts végétaux, pose question !* »

➔ On peut donc s'interroger sur le **rôle de ces instances de gouvernance pluri-acteurs** : sont-elles le bon moyen de renforcer la mise en cohérence des actions et stratégies d'intervention auprès des agriculteurs ?

Sont-elles des lieux pertinents pour avoir un dialogue « pratique » (sur le « quoi faire et comment faire »), au-delà du débat politique et stratégique, indispensable pour passer des grands objectifs à une problématisation précise et une collaboration opérationnelle ?

➔ **C'est finalement la place des actions, des programmes sur la protection des ressources, dans les stratégies de développement des OPA qui pose question**

3.4 La dimension économique des évolutions de systèmes de production et le lien avec les filières ne sont pas assez pris en compte

Certains agents considèrent que **l'impact économique des évolutions de pratiques souhaitées n'est pas assez pris en compte, en particulier pour les jeunes agriculteurs**. Il faudrait arriver à mieux intégrer les questions de coûts de production, d'impact sur le revenu, etc. dans les actions proposées.

« Les JA leur souci c'est de consolider leur ferme, c'est la rentabilité qui est la 1ère préoccupation, nous, ceux qu'on aide, leur souci c'est de pérenniser leur structure... »

« Il faut arriver à mesurer l'impact sur les structures; quand on est jeune et qu'on démarre, ce n'est pas la priorité de tester des choses dont on n'est pas sûr. Par contre si on a une assise financière [plus facile] »

« Les exploitants, on voit que là où ils investissent sur l'environnement c'est là où ça va bien »

Le rôle de la valorisation de nouvelles productions (légumineuses, sarrasin, etc.) **et de la sécurisation de débouchés** comme facteur favorisant la diversification et l'allongement des rotations, ou encore le développement de marchés spécifiques pour des modes de productions répondants à certains cahiers des charges (le bio en étant le fer de lance), ont été largement démontrés. Et le cas de la production de raisins pour le Cognac en est un exemple.

« La viticulture raisonnée devient la norme. Les grosses maisons (LVMH, Pernod Ricard) demandent cela. C'est eux qui décident; s'ils disent: on veut tel type de conduite de vignes, les viticulteurs le font ».

Les opérateurs jouent donc un rôle important pour offrir des débouchés aux agriculteurs sur des nouvelles productions, mais la sécurisation de ces débouchés est loin d'être évidente comme en témoigne une des coopératives partenaires. *« On s'est beaucoup diversifié, on a poussé les agriculteurs à se diversifier (lin, pois chiches, millet, sarrasin...) on a construit des silos spéciaux, mais aujourd'hui on est dans une impasse ; il n'y a pas de valorisation suffisante »*

L'exemple de la coopérative de Mansle

Concerné par plusieurs AAC, cette (petite) coopérative a investi dans la recherche de nouveaux marchés et filières de qualité *« Ces marchés différenciés constituent la stratégie de la coop.... En tant que « petite structure (250 adhérents, 23 salariés), l'idée est de se différencier à travers des marchés de niche : lentille, lin, lupin, pois chiche, millet, tournesol strié), et des filières de qualité : blé tracé (meunerie française), CRC (Raisonné contrôlé, liste positive de produits phytos) , C'est qui le patron, label rouge, Agri confiance, HVE3, où les producteurs céréaliers doivent répondre à beaucoup de critères»* Ces différentes options de cahiers des charges sont considérées comme *« une voix intermédiaire entre le conventionnel et le bio. Elle précise qu'elle n'a « pas l'infrastructure » pour le bio, et qu'elle « croit en cette voix intermédiaire »*

Des questions de sécurisation du marché, qui conditionnent le développement de ces filières, se posent néanmoins ; lorsqu'un nouveau label est mis en place, *«on ne sait pas trop comment il va se placer sur le marché »*

Autre limitation, l'accès à l'eau. *« Il n'est pas rare que les volumes soient diminués en cours de campagne. Pas d'Irrigation = pas de cultures de printemps. C'est un enjeu stratégique, y compris par rapport à la baisse des phytos pour avoir des rotations dans les cultures, des cultures de printemps, des nouvelles cultures ».*

Globalement les animateurs de programme eau considèrent que c'est **difficile de travailler avec les opérateurs d'amont-aval**. *« On nous incite à travailler avec les filières, mais pour nous c'est difficile ».* Différents exemples de tentatives de partenariat avec les coopératives et négoce montrent, d'une part, qu'ils restent plutôt en retrait au moment de définir en COPIL des actions à mener, et d'autre part, une certaine réticence à associer véritablement les animateurs eau sur leurs propres actions, par exemple des essais de *colza associé* chez les agriculteurs (en collaboration avec la Chambre d'agriculture et Arvalis ...), des visites, etc.

« On demande à être présents sur des actions qu'ils organisent, au moment des semis, on l'apprend après... on a l'impression qu'ils nous squeezen. Par contre eux quand ils organisent la visite, ils envoient à tous les agris un SMS, et ils ont du monde. Ils se connaissent bien avec les agriculteurs ».

« Lors des réunions du COPIL et Cotech, on présente les diaporamas et on les anime. Mais là aussi c'est bizarre, on est censé être en co-construction avec les partenaires. En fait c'est un monologue. Ils sont là mais soit pas très réactifs, par exemple cette année on a dit qu'on aimerait travailler sur les filières et on a demandé : qu'est-ce qu'on peut faire ? On n'a pas eu de réaction de leur part. Ils sont concurrents en plus ! Donc il y a plein de choses qui nous échappent. »

Cette absence de collaboration est d'autant plus regrettable que les techniciens de coopératives et négoce sont considérés, par les animateurs eau, comme de bons connaisseurs des agriculteurs. Ceci étant dit, ils constatent une certaine disjonction entre les « ingénieurs agro » ou les « chargés d'environnement » qui participent aux COPIL et Cotech, d'un côté, et les techniciens silo ou les commerciaux, de l'autre, qui sont au contact des agriculteurs sur le terrain.

- ➔ **Au final, quelle place la question environnementale a-t-elle vraiment dans les logiques des filières ?** Est-ce que le fait d'être sur des zones à fort enjeu autour de la qualité de l'eau oriente les stratégies des acteurs de l'amont et aval ? C'est loin d'être évident.

3.5 Un portage politique pas suffisamment fort et affirmé publiquement

- **Des élus professionnels agricoles qui s'engagent peu vis-à-vis de la qualité de l'eau**

Les difficultés de partenariat avec les organisations professionnelles agricoles sont renvoyées dans certains cas au positionnement des élus professionnels de ces structures vis-à-vis des problématiques de l'eau : *« Les élus ne s'impliquent pas suffisamment ».*

Qu'est-ce que signifierait s'impliquer ? *« Aller dans le même sens que les salariés animateurs »*, leur donner les moyens de concevoir et de mettre en pratique des propositions techniques ambitieuses.

« C'est arrivé qu'on avance d'un point de vue technique mais pour aller plus loin, il faudrait plus d'engagement politique. »

Et pour cela il faudrait davantage de dialogue, il faudrait une rencontre « entre nos élus respectifs : élus des organismes agricoles, Chambre d'agriculture notamment, et élus des CL ». Mais pas seulement pour s'accorder sur des grands objectifs, comme cela peut se passer lors des réunions de Copil. Il faudrait **que puissent être discutés des critères mesurables d'évolution des pratiques, des objectifs quantifiés**, par exemple *« si l'objectif c'est augmenter les couverts végétaux, avoir une réflexion collective sur : à partir de quelle ampleur de mise en œuvre cette pratique peut être efficace sur la qualité de l'eau ? »*

- **En l'absence de positionnement public des élus locaux et de l'Etat, des animateurs agricoles en première ligne pour communiquer sur la réglementation**

Le positionnement des élus locaux et, en amont, celui de l'Etat (par ses délégations sur les territoires : DDTM, Draaf) est considéré comme trop timide lorsqu'il s'agit de communiquer sur les mesures réglementaires et garantir ainsi la légitimité de l'intervention des agents de terrain (ceux des organisations agricoles, comme ceux en charge des programmes eau).

« La DDTM ne présente pas les nouvelles mesures de la directive nitrates, elle demande aux Chambres d'agriculture de le faire... elle soulève même l'idée que, à terme, les Chambres devraient faire le contrôle ».

En déléguant la responsabilité aux acteurs agricoles locaux, ces derniers doivent se débrouiller pour gérer les tensions entre leur positionnement vis à vis des agriculteurs (en réponse à leurs attentes d'appui et de service selon des logiques propres) et des missions qui répondent à des directives nationales ou européennes.

Finalement, c'est un peu comme si personne ne voulait assumer la responsabilité des choix de politique publique en faveur de la protection des ressources. Ce qui contribue à fragiliser la position des animateurs de terrain ; ils sont alors perçus comme le relais des « écolos », de la pression des associations ou de tel ou tel groupe d'habitants « qui n'y connaissent rien à l'agriculture », plutôt que comme des agents parmi d'autres au service d'une même politique agricole.

* * * * *

L'ensemble de ces difficultés ne signifie pas qu'il n'y a pas « **des choses qui marchent** », **des pratiques qui évoluent sur les territoires** : mise en place d'essais, passage d'agriculteurs au bios, augmentation des surfaces couvertes en intercultures, etc. **Le problème c'est le décalage de ces actions et de ce qu'elles produisent, avec l'ampleur de ce qu'il faudrait arriver à « faire bouger** », pour que cela se traduise concrètement et « massivement » en termes de diminution d'usage de produits polluants et de développement de pratiques de protection, chiffres à l'appui.

4. Ce que nous enseignent ces difficultés : des pistes de travail pour peser sur les facteurs d'évolution des modes de production

Que nous disent ces difficultés, à propos des dimensions en jeu dans l'intervention des animateurs et responsables de programmes d'actions sur l'eau, de la manière dont celle-ci interagit avec les dynamiques agricoles sur les territoires, et finalement du poids qu'elle peut espérer avoir sur les modes de production agricole et les évolutions en cours ?

Quelles pistes de travail peut-on formuler à partir de là, sur quoi agir pour renforcer l'impact des programmes actions sur ces évolutions et au final sur la qualité de l'eau et de l'environnement ? Mais tout doit-il reposer sur de tels programmes, quels autres leviers faudrait-il activer pour peser sur les modes de production agricoles ?

Ces enseignements ont été présentés et discutés lors d'une réunion en juin 2022 qui a réuni des membres du groupe de réflexion, des chargés de programmes des Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, l'Ifrée et le Gerdal (cf. Annexe 7).

Retour sur les dimensions en jeu

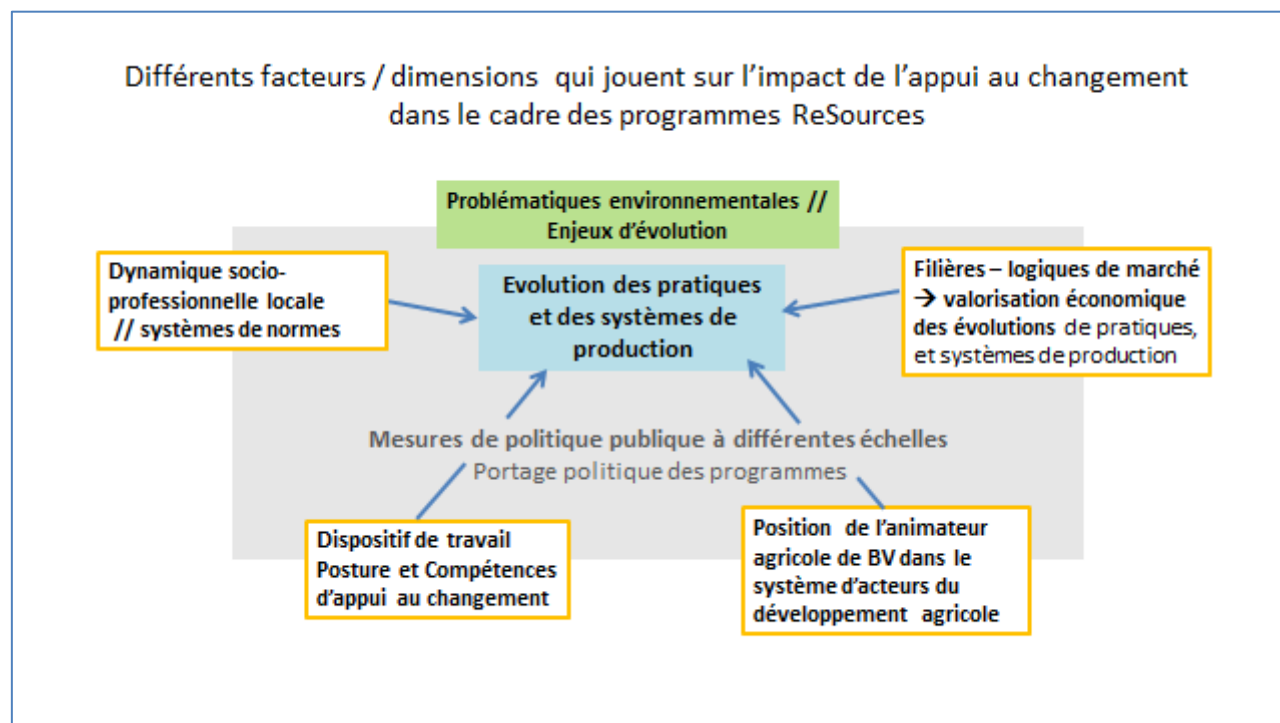
Les questionnements et analyses partagés lors des différentes séquences de travail au sein du groupe d'animateurs et coordinateurs de programmes Re-Sources, autour de la difficulté à mobiliser davantage d'agriculteurs vers des évolutions de pratiques favorables à la qualité de l'eau, ont mis en évidence différentes dimensions ou registres de facteurs :

- **Les dispositifs de travail, la manière d'intervenir auprès des agriculteurs**, à savoir : comment est organisée concrètement l'intervention, selon quelles modalités, quelles méthodes (conseil individuel ou collectif, à quelles échelles, selon quelles étapes, avec quels outils ou mesures de soutien, etc.), qu'est-ce qui est proposé aux agriculteurs et quel sens cela prend – ou non- au regard de leurs préoccupations, de leurs objectifs.
- **Les types et niveaux de compétences auxquels cela renvoie** : compétences techniques, compétences d'animation, compétences d'analyse pour décrypter le contexte...
- **La manière dont ce qui est proposé s'articule avec les dynamiques socioprofessionnelles et avec les objets en débat, au sein du milieu agricole, sur un territoire donné.**

- **La position des agents** (animateur, technicien, coordinateur...) **en charge des programmes eau dans le système d'acteurs du développement agricole** : comment ils sont connus et reconnus par les agriculteurs et par les organismes de développement agricole ou les opérateurs amont-aval, quelle est leur marge de manœuvre, leur poids dans l'ensemble des interlocuteurs des agriculteurs.
- Autant de questions qui renvoient très directement à **la manière dont ces programmes sont portés politiquement**, à la nature de la commande passée auprès des agents mais surtout à qui porte la responsabilité de cette commande.
- **L'articulation entre les programmes d'action et les dynamiques de filières et de marché.**

Aucune de ces dimensions ne peut être isolée, qu'on raisonne du point de vue des agriculteurs ou du point de vue des agents, et au regard de l'efficacité de l'action. La définition d'un dispositif de travail pertinent renvoie par exemple à la manière dont on arrive à tenir compte des échelles habituelles de dialogue et d'échange entre agriculteurs, des groupes existants, des clivages éventuels... Mais la marge de manœuvre des agents pour définir un tel dispositif est liée à la manière dont ils sont reconnus et aux partenariats plus ou moins effectifs qu'ils arrivent à mettre en place avec les structures qui travaillent au quotidien avec les agriculteurs. **Cette marge de manœuvre et cette reconnaissance de leurs missions** renvoient notamment à la manière dont sont relayés, au sein du monde agricole et des institutions qui y ont une voie dominante, les objectifs au service desquels ils interviennent.

La mobilisation des agriculteurs autour d'objectifs d'évolution des modes de production, en lien avec la protection des ressources, est donc à raisonner au regard de ces différentes dimensions.



4.1 Des méthodes d'intervention à renforcer, des *dispositifs* de travail à reconfigurer pour mieux les articuler avec les dynamiques socioprofessionnelles

Sur ce plan, les principaux points d'attention relevés au sein du groupe de travail, portent sur :

- La définition de **contenus thématiques** d'activités : mieux prendre en compte les **préoccupations des agriculteurs**, sans pour autant mettre de côté les **objectifs de protection des ressources**, ce qui soulève la question de comment les appréhender et **comment en faire une problématique validée par les agriculteurs du territoire ?**
 - Le choix des **échelles d'intervention** et leur articulation avec les *dynamiques socio professionnelles*, c'est-à-dire les **échelles d'interconnaissance des agriculteurs**, leurs habitudes et formes de relations de dialogue et de travail.
 - La question du **suivi sur la durée** des activités et des évolutions dans les fermes, versus des interventions ponctuelles sans suite, et ce que cela implique.
 - Les **modalités concrètes d'animation** de journées d'échanges de pratiques, de formation, d'intervention d'experts, etc.
- **Raisonnement en termes d'aide à la formulation et la résolution de problèmes complexes et rompre avec la logique de projet**

Les sessions de travail au sein du groupe de réflexion ont permis de travailler sur **des compétences de méthode** et en amont de **questionner la relation de conseil / appui aux agriculteurs**.

En repartant des dimensions en jeu dans les processus de changement du côté des agriculteurs, ces **compétences de méthode et de posture de l'agent** ont été appréhendées (et pratiquées) à partir des principes de base énoncées en partie 2. Pour rappel, il s'agit de raisonner en termes de **processus de formulation et de résolution de problèmes**, ce qui implique de créer les conditions (en temps et en lieux) d'une expression par les agriculteurs de leur manière d'analyser les - leurs - situations, et des problèmes que leur posent les propositions et objectifs dont sont porteurs les animateurs de programme.

- ➔ Au travers de ce principe se pose cependant la **question de la délimitation du « champ thématique » à l'intérieur duquel ces préoccupations des agriculteurs peuvent être exprimées : si la limitation de l'usage des traitements n'est pas une donnée incontournable du contexte, les préoccupations que cela soulève peuvent difficilement être formulées.**

« Il faut mieux appréhender les problèmes de terrain... Nous acteurs de l'eau, on a l'habitude d'arriver avec nos propositions, mais l'agriculteur n'en a pas besoin, il n'a pas besoin de changer, d'autant moins s'il a une bonne santé économique de son exploitation » (Animateur de programme, réunion juin 2022)

Cela renvoie à la fois à **clarté du portage politique** et à la façon dont les objectifs à atteindre se traduisent (ou non) au travers des mesures plus ou moins concrètes. Car, s'il s'agit de partir des préoccupations des agriculteurs pour orienter le travail à mener avec eux de façon précise, il ne s'agit pas pour autant de laisser de côté les objectifs à atteindre. Pour que les animateurs puissent se mettre au service des agriculteurs pour résoudre les problèmes qu'ils se posent à propos de ce qui leur est demandé, il faut que la légitimité des enjeux d'évolution de pratiques par rapport à la qualité de l'eau soit incontestable. Cette légitimité doit être assurée, construite, en amont de l'intervention de l'animateur, par la réglementation et les orientations de politique publique aux différentes échelles (Europe, Etat, Régions ...) et par la façon dont celles-ci sont relayées, portées par les acteurs politiques de poids localement. Autrement dit, si l'agent de développement est positionné comme une aide à la formulation et la résolution de problèmes rencontrés par les agriculteurs dans les changements de pratiques attendus, alors il doit être dégagé du rôle de justification des orientations politiques prises en faveur de ces changements et de leur caractère

incontournable. L'incarnation des deux rôles par l'animateur ne peut que brouiller la compréhension par les agriculteurs de l'intention de son intervention: veut-il me convaincre ? Vient-il m'aider ? **Or ces deux postures, conviction et aide, outre le fait que l'animateur est mal placé pour assurer la première, sont peu compatibles.**

Sans détailler ici les outils de méthode auxquels renvoie l'activité **d'aide méthodologique à la réflexion** (on se reportera à Darré, 2006. *La Recherche co-active de solutions entre agents de développement et agriculteurs*), cela se traduit par une grande attention portée à la **formulation de questions précises** avec les agriculteurs¹⁰, condition pour que le travail à mener, et les apports de connaissances pour alimenter la réflexion, soient bien **ancrés dans la réalité du fonctionnement des exploitations.**

Mener ensuite un processus de recherche de solutions implique souvent une **combinaison de modalités de travail** : apports de connaissances, mise à disposition de propositions techniques, expérimentations, échange de pratiques entre agriculteurs, visites..., choisies au cas par cas en fonction des questions des agriculteurs et selon des étapes qui ne peuvent pas être prédéterminées. On soulignera que les expérimentations seront d'autant plus pertinentes qu'elles combinent l'évaluation de la faisabilité technique et organisationnelle (notamment en travail) des pratiques et de leur impact économique.

Un point d'attention particulier : **placer les apports de connaissances scientifiques et techniques dans une problématique d'action précise**, c'est à dire concrètement, les relier aux questions que se posent les agriculteurs. Il s'agit donc d'inverser le rapport à l'expertise : les apports de connaissances, les conseils du technicien ne sont pas le point de départ de la relation avec les agriculteurs (ce qui se traduit par des déroulés d'activités qui commencent par des exposés, des formations, et ensuite on demande aux agriculteurs s'ils ont des questions). **Les apports viennent en réponse à des questions qui se posent dans le cours de la recherche de solutions.** Sachant qu'une bonne part des questions que se posent ne relèvent pas d'apports d'expertise mais d'échange entre agriculteurs ou avec d'autres acteurs pour préciser, comparer, négocier différentes options.

La mise en place de ce type de démarche d'intervention auprès des agriculteurs, dans le cadre des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, appelle deux remarques :

→ **La nécessaire souplesse de dispositif et de calendrier** qu'implique ce type de démarche s'accommode mal de programmes figés, de délais pré déterminés, et de cadres de projet considérés comme trop normés et rigides. « *Les AAP compliquent les choses* ». « *On est bordé par des règlements d'intervention* ». Quant aux mesures d'aides contractualisées avec les agriculteurs telles que MAEC elles ne conviennent pas forcément aux systèmes céréaliers.

Il y a donc une réflexion à mener sur les cadres et critères de financement, de l'intervention des agents de développement, mais aussi en soutien aux agriculteurs.

→ L'expérience montre que privilégier des **modalités de travail en collectif** permet de renforcer les liens entre agriculteurs autour de problématiques communes , augmentant ainsi l'efficacité de la recherche de solutions (en mutualisant les savoirs et expériences, les essais, les succès et les échecs...) et amenant à faire de la question de l'évolution de certaines pratiques des objets de débat. Cela implique de revoir les choix d'échelle et de critères d'invitation des agriculteurs (par exemple hors AAC).

¹⁰ Voir aussi - Ruault C., et Lemery B. , 2000 : *Analyse sociologique d'actions de protection et de gestion de la ressource en eau. Des enseignements pour l'action*. Rapport AC3A – Gerdal

- Soulard et al, 2006. Construction participative d'un projet territorial agriculture et environnement en Val de Saône

- **Des durées et échelles d'intervention à redéfinir pour mieux les articuler avec les dynamiques socio professionnelles**

Au-delà des méthodes de conduite d'une réunion, d'une séquence de formation ou d'échange de pratiques, les questions soulevées par les agents (qui mobiliser ? selon quels critères ? quelles modalités ? à quelle échelle... ?) renvoient en amont à **la manière dont sont raisonnés, définis des dispositifs de travail** avec les agriculteurs. Si l'on entend par là des échelles de mobilisation, des formes et contours de collectifs, des liens avec des ressources de connaissances, des étapes et des modalités permettant de **soutenir le travail que signifie pour les agriculteurs d'engager des changements conséquents de leur système de production** (Lemery, 2011) travail fait de tâtonnements, essais, succès et échecs, la question des échelles et celle de la durée d'intervention doivent faire l'objet d'une attention particulière .

Le choix des échelles d'intervention vise à favoriser une dynamique collective, autour des problématiques de l'eau, à favoriser le débat et les échanges pour les traiter, en s'appuyant davantage **sur les échelles de sociabilité des agriculteurs**. Ce qui implique :

- a) **Les connaître, les identifier** : des outils d'analyse existent et ont été éprouvés pour cerner les **réseaux de dialogue** et les **échelles d'interconnaissance** ; il s'agit aussi d'identifier les collectifs existants, les différents réseaux d'appartenance, les clivages éventuels...

Ces outils permettent de cerner à la fois :

- **les relations entre agriculteurs**, basées d'abord sur le travail, l'entraide ou l'échange informel d'informations, au quotidien... ou liées à l'appartenance à des groupes ou structures plus formalisés
- **Les relations des agriculteurs avec les acteurs d'amont et aval** : qui sont les interlocuteurs privilégiés des agriculteurs sur le plan conseil technique ? Autour de quels objets techniques, selon quelles démarches et quelles stratégies ils interviennent ?

Sous ces deux angles, on identifie Qui est en relation avec Qui, l'échelle, l'objet des relations (pour quoi faire, à quelle occasion), et le contenu des idées, informations, normes qui circulent.

Outre la nécessité de **développer des compétences de maîtrise de ces outils d'analyse**, il faut aussi pouvoir dégager **du temps en amont de l'intervention, pour faire ce travail**. Lequel passe par une relation directe, par des entretiens, avec les agriculteurs et leurs interlocuteurs, et a donc le mérite de produire une bonne connaissance du terrain.

- b) **Raisonnement ensuite l'intervention à ces échelles, ce qui suppose de s'affranchir des échelles hydrologiques** (raisonner « par masse d'eau ») **et/ ou administratives**. Cela peut amener une subdivision des zones d'intervention ou au contraire un élargissement. C'est le cas par exemple sur l'AAC du Landrais dont le périmètre n'inclut qu'une partie de certaines communes concernées, alors que l'ensemble des agriculteurs ont des relations entre eux à cette échelle (et à des échelles plus larges aussi) qu'ils soient ou non sur le périmètre de l'AAC.

Par ailleurs, définir un dispositif de travail pertinent au regard des spécificités des dynamiques agricoles c'est forcément des choix à faire au cas par cas. Une telle souplesse, nous l'avons souligné, s'accommode mal **des logiques bureaucratiques propres au raisonnement par projet**, avec des critères pré déterminés, des actions types, des délais contraints, etc.

« Elargir le périmètre, ça pose des problèmes de financement: pour des actions collectives, pas de problèmes, mais pour des actions individuelles... le programme ReSources, si l'agriculteur n'est pas dans le périmètre de captage. Tout dépend si c'est de la formation, de l'expérimentation, ou ... ? »

Adapter les échelles d'intervention et les modalités d'intervention, là encore invite à **revoir les modes de financement** ; c'est un point qui a été largement discuté lors de la réunion de Juin 2022.

Travailler sur la durée, et avec suffisamment de temps et de proximité avec les agriculteurs, ainsi qu'avec les organismes techniques et économiques avec lesquels ils travaillent apparait comme une sorte d'évidence pour appuyer les processus d'évolution de pratiques. Or les missions des animateurs de programmes eau ne sont pas forcément pensées comme telles et adaptées à de telles exigences.

Si les dispositifs d'intervention sont à repenser, les méthodes et compétences des animateurs à renforcer, ces questions ne peuvent être dissociées du **cadre d'action dans lequel ils exercent leurs missions**.

La possibilité pour les agents, quels qu'ils soient, d'exercer de façon plus ou moins efficace une mission d'appui aux changements de pratiques agricoles, renvoie à de nombreux autres éléments qui tiennent au **contexte institutionnel et politique dans lequel ils interviennent, et qui déterminent les contours de leur intervention, leurs moyens et marge de manœuvre...**

Une telle mission ne peut avoir d'impact, dans le sens de « mobilisation des agriculteurs » et d'évolution substantielle des modes de production (versus quelques agriculteurs à la marge) que dans le cadre d'une **lisibilité et d'une cohérence des stratégies de développement, autrement dit d'une coordination entre opérateurs, d'un lien avec les filières qui reste à construire, ainsi que d'un portage politique fort**.

4.2 Augmenter la marge de manœuvre de l'intervenant et la façon dont il est « reconnu » par les agriculteurs, renforcer sa position dans le système d'acteurs du développement agricole

- **Clarifier les missions de l'animateur et son champ d'intervention**

Les échanges d'expériences entre agents ont mis en évidence un **écart important entre les missions de l'animateur de programme eau**, telles que définies dans les contrats Re-Source, **et la façon dont cela se passe sur les territoires**.

"Un animateur est recruté sur chaque bassin par la structure porteuse du programme Re-Sources localement, pour assurer le suivi financier et administratif, la coordination de l'opération, la concertation constructive avec les acteurs locaux, l'information, la sensibilisation, la formation. Le public visé comprend tous les utilisateurs potentiels de fertilisants azotés et de produits phytosanitaires (agriculteurs, services municipaux, services de l'équipement, jardiniers amateurs, ...)." (Extrait programme ReSources)

D'une part **l'ambition de ces missions contraste avec la fragilité de la position de l'animateur** (manque de moyens, difficulté d'établir une coordination et un partenariat avec les principaux intervenants « habituels » des agriculteurs (intervenants variables d'un agriculteur à l'autre).

D'autre part, on y trouve **à la fois des missions de pilotage et de coordination**, renvoyant plutôt à des instances de type COPIL et à des relations avec des interlocuteurs institutionnels, et des **missions de formation, sensibilisation, animation de terrain**.

Il apparait donc nécessaire de clarifier les missions de l'animateur et son champ d'intervention

➔ Mais cela soulève une question centrale : **qui est le mieux placé pour - ou doit - remplir ces missions d'accompagnement du changement auprès des agriculteurs ?**

La position fragile des animateurs de programme eau dans le système d'acteurs du développement agricole leur permet difficilement d'assurer une telle fonction, qui demande une forte présence sur le terrain, un appui aux agriculteurs qui s'inscrit dans la durée, une place reconnue vis-à-vis d'autres interlocuteurs des agriculteurs, des liens importants avec la recherche, des objectifs et un portage politique clairs sur lesquels s'appuyer...

Autant de facteurs qui conditionnent au final la lisibilité, la cohérence des actions, des messages, conseils, adressés aux agriculteurs.

Outre les nombreuses questions de méthode déjà soulevées, accompagner les agriculteurs de façon pertinente est considéré comme indissociable de « compétences techniques multiples qu'on ne peut pas toutes avoir ; il faut être compétent sur l'agroécologie, le foncier, la physiologie et la chimie de l'eau, la réglementation ... , impossible de porter tout cela » (responsable de programme Eau) .

Plusieurs options sont alors possibles :

- a) Soit on clarifie le cadre de travail et on renforce les moyens des animateurs de programme eau, pour exercer des missions de conseil / appui direct aux agriculteurs en lien avec la protection des ressources naturelles.
- b) Soit on considère que ces missions sont à intégrer par les organismes de développement et de conseil agricole, les opérateurs amont – aval, dans leurs interventions « habituelles ».

Entre les deux on peut s'en tenir à un rôle de coordination, mais dont on a vu les limites pour « peser » sur ces intervenants agricoles, dès lors que le partenariat reste un affichage et que le portage politique par les élus professionnels agricoles est faible.

- **Renforcer les partenariats et la cohérence des actions pour augmenter leur lisibilité auprès des agriculteurs**

Les difficultés des agents à travailler en lien étroit avec les organismes de développement agricole, d'une part, et avec les opérateurs d'amont aval, d'autre part, se traduisent par un poids relativement faible des actions qu'ils proposent dans l'ensemble des interventions de développement agricole sur le territoire. Les enjeux de protection des ressources semblent ainsi rester à la marge dans les orientations du développement agricole et dans les stratégies des filières.

On peut alors proposer **plusieurs options qui rejoignent le point précédent** :

- a) **Soit il s'agit de renforcer le « partenariat d'intervention »** avec les organisations professionnelles agricole (OPA), les opérateurs amont-aval, sur un territoire donné, et dans ce cas cela invite questionner à **la nature des contrats passés entre les différents opérateurs**.

Face à ce qui est considéré comme « *un manque d'engagement des acteurs agricoles* », les chargés de programmes d'Agence de l'eau ont mentionné l'idée de réunir autour de la table les OPA, la recherche, etc. et d'arriver à un « *pacte d'engagement* ». Dans ce but, il faut pouvoir **mettre en discussion des objectifs opérationnels, des critères de résultats**, s'accorder sur des **objets techniques**, partager la réflexion sur **les données à collecter, sur les modalités de travail avec les agriculteurs**, sur l'articulation entre les actions et compétences des uns et des autres.

➔ Revoir les instances de pilotage

Pour avoir lieu, ce type de débat (quoi faire et comment faire concrètement), que nous appelons **débat technique**, est à dissocier du **débat stratégique et politique** qui domine dans des instances de pilotage (Diaz et al, 2018). Au sein de ces instances se jouent avant tout des arbitrages autour de la répartition des moyens financiers, et des rapports de force autour d'enjeux de légitimité ou d'affichage de grands objectifs (par exemple : faut-il parler de « *zéro pesticides* », de « *bio* », ou seulement de « *pratiques durables* »).

Nos expériences ont montré que pour qu'un **débat technique** puisse se construire, il convient de mettre en place des instances spécifiques de discussion entre techniciens des différentes structures, lesquelles doivent être validées par les élus et responsables de ces structures.

- b) Soit il s'agit de **peser auprès de ces acteurs** (interlocuteurs habituels des agriculteurs), **sans intervenir directement**, pour qu'ils prennent en compte les enjeux de protection de la ressource dans leurs activités, de telle sorte qu'il n'y ait pas pour les agriculteurs de disjonction entre « *actions sur l'eau* » et « *actions de conseil appui à la maîtrise technique et économique de leurs activités* ».

4.3 Renforcer le portage politique des actions sur l'eau : une condition pour que les agents puissent faire leur travail

C'est un point qui a été largement discuté lors de la réunion de Juin 2022 et une dimension indissociable des différentes options formulées plus haut: **un portage politique par les responsables professionnels agricoles, mais aussi par des élus locaux** (au titre de la protection des biens communs et de leur compétence Eau (GEMAPI)), **qui n'est pas au rendez-vous et qu'il convient alors de renforcer**. C'est une condition, que nous avons déjà largement évoquée, pour que la protection des ressources ne soit pas considérée comme une question de « sensibilité individuelle », mais comme un élément incontournable quels que soient les scénarios techniques et économiques d'évolution des modes de production et de commercialisation des produits agricoles.

- **Portage politique par les responsables professionnels agricoles, peut-on s'en tenir à des négociations locales ?**

En ce qui concerne les élus professionnels agricoles, on ne peut pas dissocier leur position timide, voire contreproductive, de la question des marchés et des stratégies de filières. Ces derniers sont un déterminant majeur des choix des agriculteurs, sans parler de la position qu'occupent les responsables professionnels au sein des filières qui leur permet de préserver des intérêts acquis.

Il nous semble que des leviers doivent alors être activés à une autre échelle et sous un autre angle que celui de négociations entre OPA et acteurs de l'eau localement : à savoir des mesures réglementaires, des mesures de politique publique visant à soutenir clairement la valorisation de produits issus de pratiques vertueuses, ou à soutenir les pratiques vertueuses (par les critères de subvention par exemple), et plus largement des mesures de politique publique susceptibles d'agir de façon structurelle sur les systèmes de production et sur la rentabilité de tel ou tel mode de production.

- ➔ **Il y a urgence à construire la cohérence entre les politiques publiques à différentes échelles et ce qui est proposé dans tel ou tel programme : détermine la lisibilité de l'action**

La qualité de l'eau, et plus largement la protection des ressources, n'est pas une donnée qui fait partie des éléments incontournables du contexte de travail des agriculteurs, constatent certains animateurs de programmes eau. « La qualité de l'eau n'est pas un sujet pour les agriculteurs »; « *On en est encore à remettre en cause les normes de l'OMS sur pourquoi les nitrates sont dangereux pour la santé.* »

Et la question de l'usage des pesticides reste légitimement du ressort du choix de l'agriculteur. Or « *s'il n'y a qu'un tiers des agriculteurs qui est convaincu (par le problème de qualité de l'eau et par les objectifs qu'on porte), quel impact cela peut-il avoir ?* ». De même, si ceux qui s'engagent dans des systèmes moins polluants tels que l'élevage à l'herbe, les systèmes de cultures diversifiés avec allongement des rotations, ou encore l'agriculture biologique, s'en sortent moins bien (économiquement) que ceux qui sont sur des modes de production contribuant à la dégradation des ressources, cela ne peut que mettre en doute, aux yeux de ces derniers, la pertinence de leurs choix.

Doit-on attendre que les liens entre la qualité de l'eau et l'activité de production agricole soient démontrés pour chaque molécule retrouvée dans l'eau (argument souvent utilisé par les responsables professionnels qui siègent dans les instances de pilotage), que les constats soient entièrement partagés, mais aussi au bout du compte que les pressions citoyennes deviennent intenable pour les agriculteurs en tant qu'individus, ou que les tensions sociales qui en découlent augmentent –et ce d'abord au dépens de la position des agriculteurs dans la société), pour engager la responsabilité des pouvoirs publics dans la protection d'un bien commun ?

L'agriculture biologique est un exemple emblématique de l'absence d'un tel engagement, avec la faiblesse du soutien au développement et au maintien de ce mode de production, dans un contexte de baisse des prix, et donc de risque de retour en arrière.

Dans ces conditions les animateurs-trices des programmes eau se trouvent dans une position « schizophrénique » pour reprendre l'expression de l'une d'entre elles. « *On continue de mettre des objectifs hyper ambitieux et on sait qu'ils ne sont pas atteignables* ».

- **Portage des élus des collectivités territoriales : construire une voix politique locale**

Quant aux élus de collectivités territoriales le renforcement d'un portage politique de leur part, passe par la nécessité de **construire une voix politique locale audible auprès des agriculteurs et un point d'appui pour les animateurs**. Nos expériences sur plusieurs bassins versants dans le cadre de la définition (ou redéfinition) de contrats territoriaux ont mis en évidence plusieurs conditions pour que les élus puissent jouer le rôle qu'on attend d'eux :

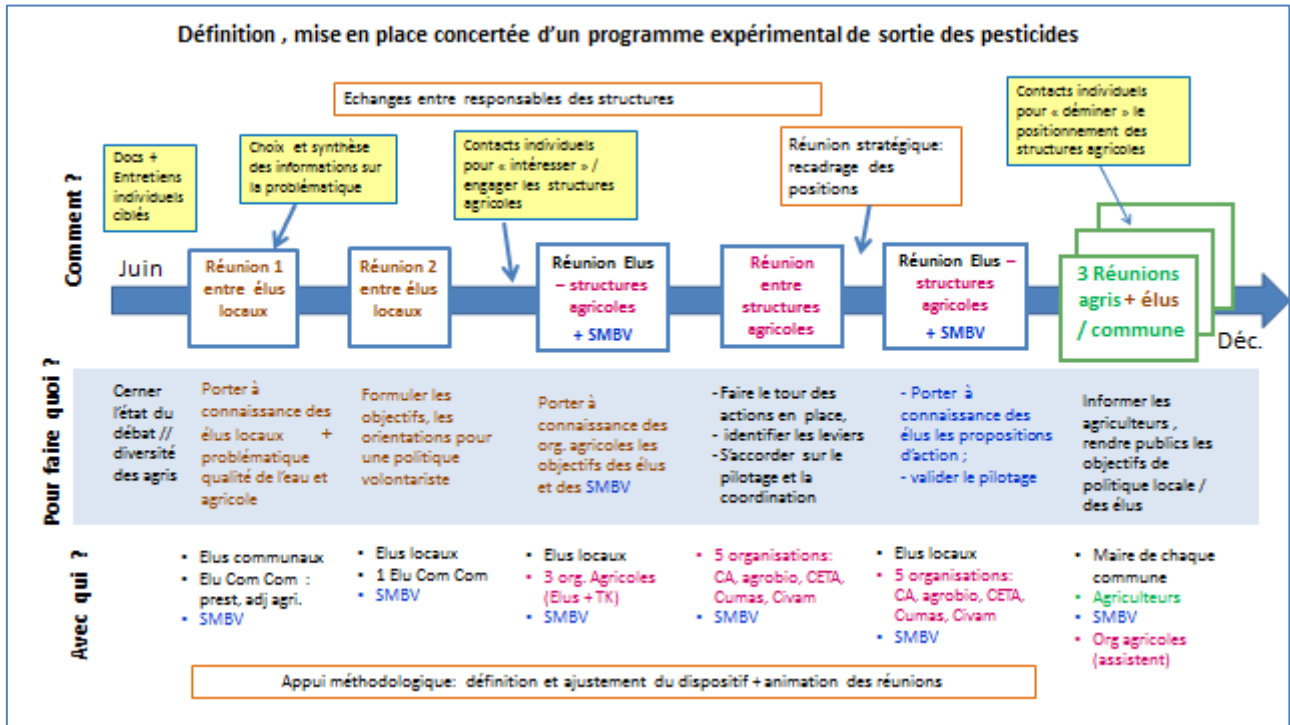
- Un besoin de s'approprier la problématique agricole et d'élaborer leur point de vue sur la question du lien avec la préservation des ressources naturelles. Cette connaissance, qui conditionne leur analyse des situations et de ce qu'il conviendrait de faire » est très inégale suivant les profils socio-professionnels des élus. Parfois ils n'ont pas d'avis ou des visions trop simplistes ou idéalisées.

Signalons qu'en milieu rural certains élus sont agriculteurs, lesquels sont alors souvent désignés sur les compétences concernant l'agriculture et pour siéger dans les instances de pilotage de programmes où l'agriculture est concernée. Leur positionnement et leur avis, s'ils bénéficient de leur propre expérience pour appréhender de façon réaliste le métier d'agriculteur, peuvent aussi souffrir d'une difficulté à prendre en compte d'autres expériences et conceptions d'autres agriculteurs. Par ailleurs, étant souvent élus professionnels, leur positionnement répond alors davantage à une visée politique et stratégique qu'à une analyse pratique des conditions et possibilités d'évolution des modes de production sur un territoire donné.

- Pour pouvoir se positionner, la nécessité pour les élus locaux d'évaluer précisément leurs marges de manœuvre et leviers d'actions est aussi un point important. Cette marge de manœuvre, dès lors qu'il s'agit d'interagir avec le monde agricole, est souvent considérée a priori comme faible. Mais lorsque cette question est étudiée de près, les choses s'avèrent plus ouvertes.
- La construction d'une telle vision précise des choses, d'un point de vue élaboré, susceptible de permettre aux élus politiques locaux de se prononcer dans les instances de pilotage et, au-delà, d'affirmer un positionnement public nécessite de **mettre en place des temps et lieux spécifiques de travail entre eux** (à l'échelle d'une AAC, d'une EPCI, d'un programme x ou y), avec un appui méthodologique et un recours à des connaissances et expertises pour alimenter la réflexion.
- Dans nos expériences ce type de travail a débouché sur un document validé et signé par les élus (maires et adjoints concernés) de toutes les communes du territoire ciblé.

Pour rendre ensuite ces orientations opérationnelles (les traduire en actions), des temps spécifiques d'échange avec l'ensemble des techniciens des OPA sont nécessaires. Il s'agit de s'accorder sur les actions, les manières d'intervenir auprès des agriculteurs, les ressources de connaissance à mobiliser (recherche, instituts techniques, etc.), les appuis financiers. Il s'agit aussi de s'accorder sur un affichage commun. Nos expériences montrent que l'invitation à des réunions, par exemple, par une commune (avec signature du maire) et un logo commun du programme plutôt que des institutions, mobilise davantage les agriculteurs que tel ou tel organisme agricole, ou de gestion de l'eau.

L'exemple ci-dessous (issu d'une expérimentation menée sur un sous bassin du grand Ouest) montre que la construction d'une portage politique affirmé et d'une collaboration inter institutionnelle, susceptible de favoriser la lisibilité et la cohérence de l'action pour les agriculteurs, relève d'un **travail de construction par étapes et combinant différentes modalités de travail : avec des temps entre pairs et des temps en pluri- acteurs.**



Un processus qui s'est déroulé par étapes, et selon différentes configurations de travail

- Construire une voix politique claire et lisible
 - Évaluer les leviers d'action du côté des élus (instruments de politiques publiques, actions volontaires)
- } Réunions **entre pairs (élus)** + travail de formulation
- Prendre connaissance des orientations politiques (objectifs et moyens mis à disposition) pour cadrer le travail à mener avec les agriculteurs et s'accorder sur les résultats attendus (arriver à une validation)
- } Réunion élus – techniciens et responsables d'OPA
- Mettre les différents organismes agricoles autour de la table (// dépasser les **clivages idéologiques forts et les concurrences sur le terrain**), construire le partenariat opérationnel
 - Evaluer – y voir clair sur - les marges de manœuvre technico économiques pour une évolution des pratiques et des systèmes de production, au plus près des réalités agricoles du territoire: types de production, débouchés, filières
- } Réunions **entre pairs (techniciens des OPA et syndicats de BV)**
- ↓
- Mise en route du travail avec les agriculteurs
 - Réunions d'informations (portées par les maires) par commune
 - Mise en place des démarches d'intervention en appui (individuel et collectif) à la formulation et la résolution de problèmes
 -
- } **Groupe technique pluri-institutionnel** pour discuter méthodo et échanger sur les difficultés tout au long du travail

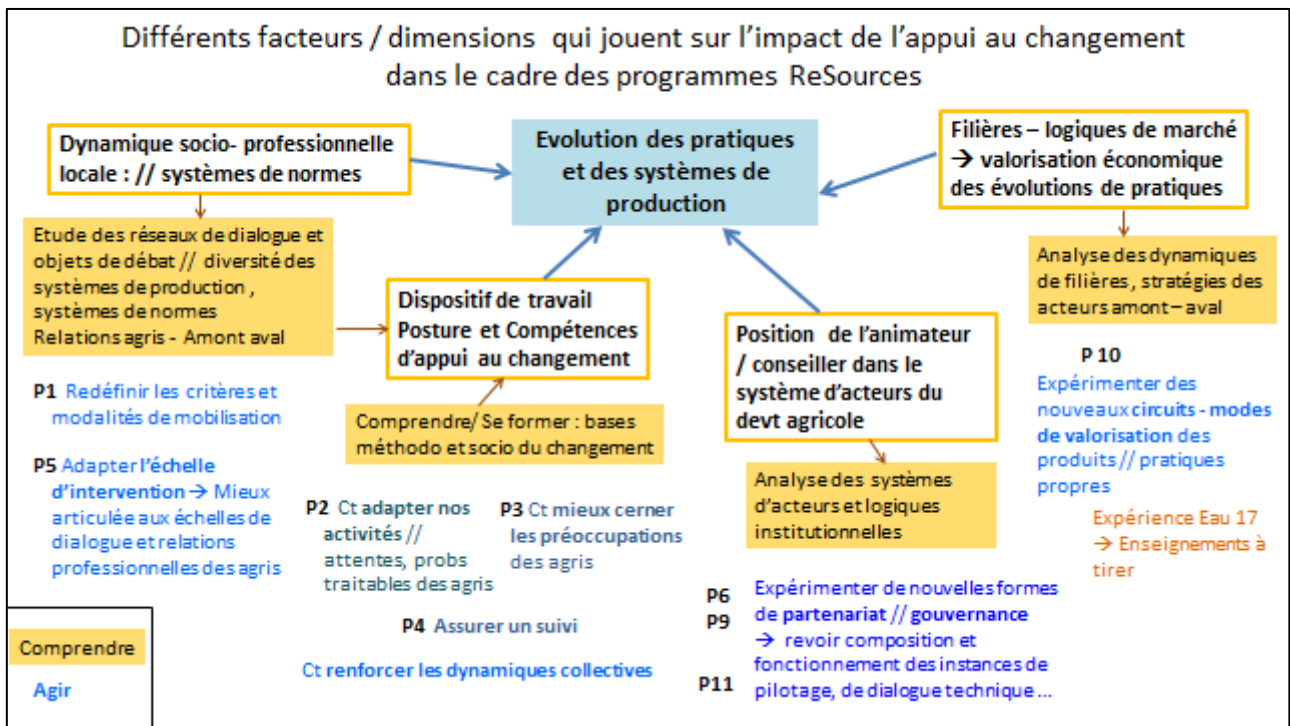
Synthèse des enseignements et perspectives

Un certain nombre de leviers ne se situent pas au niveau de l'animateur, pas plus qu'ils ne se situent au niveau de l'agriculteur et surtout pas de l'agriculteur pris individuellement. Des leviers d'action et des modes d'intervention qui se situent à trois niveaux :

- celui du **contexte politique et économique** : de façon à la fois réglementaire, et clairement incitative vis à vis de modes de production vertueux → Agir sur le cadre de l'intervention
- celui du **portage politique local et du cadre institutionnel d'intervention des animateurs** → Agir sur le processus de changement dans les fermes
- celui de **l'appui aux agriculteurs**, envisagé comme un processus d'aide à la *formulation et la résolution de problèmes*, qui intègre les **dimensions et technique et économique**, et qui s'inscrit dans des *dynamiques sociales*

Sur ces deux derniers niveaux, les pistes d'amélioration sur le plan de l'action (**Agir**), renvoient en amont à des moyens d'analyse pour mieux décrypter (**Comprendre**) les situations (caractéristiques des dynamiques agricoles locales, du contexte institutionnel et politique local) et pour adapter en conséquence les formes et contenus d'intervention.

L'ensemble de ces niveaux doit concourir à augmenter le poids, la légitimité des intervenants, ainsi que la lisibilité et la cohérence des actions menées auprès des agriculteurs.



- **Agir sur le contexte et le cadre institutionnel d'intervention des animateurs pour assurer les conditions de légitimité de celle-ci, la lisibilité et cohérence des actions, pour les agriculteurs**
 - Politiques publiques : évolution des réglementations et des mesures de soutien - contractualisation, de telle sorte qu'elles fixent un **cadre commun aux différents acteurs**, en amont des choix stratégiques et politiques localisés, et rendent les actions sur l'eau lisibles et « incontournables »

- Renforcer la position de l'animateur agricole = outre le point ci-dessus :
 - o Formuler des enjeux/ objectifs clairs, et travailler sur leur « portage » politique dans une communication publique affirmée, par les acteurs politiques locaux, à la fois du côté des collectivités locales et des responsables professionnels agricoles.
 - o Produire et rendre publiques des données de suivi des évolutions d'état des ressources, mais aussi des pratiques agricoles; les rendre « connues » des agriculteurs.
- Clarifier le **statut et les fonctions de l'animateur** ; revoir le rôle largement surestimé d'appui au changement de pratiques, qui leur est attribué.
S'interroger en même temps sur : Qui est le mieux placé pour assurer ces fonctions ? A partir de quel ancrage institutionnel raisonner l'accompagnement du changement ?
 - o **Option 1** : des institutions spécialisées : acteurs de l'eau et de la gestion -protection des ressources naturelles. Mais à condition de pouvoir construire un partenariat effectif sur le plan opérationnel avec les organismes professionnels agricoles et opérateurs amont-aval
 - o **Option 2** : les organisations agricoles et opérateurs d'amont-aval intègrent les enjeux environnementaux et climatiques dans leurs stratégies et activités « ordinaires » de développement.
- Revoir la **conception et l'organisation de la gouvernance**, de telle sorte que le *débat pratique* puisse avoir lieu ; des lieux et temps de travail spécifiques distincts des instances de pilotage pour traiter les questions pratiques et méthodologiques.
- Développer les liens avec la recherche
- ...

➤ **Agir sur le processus d'évolution de pratiques (en appui aux agriculteurs)**

Sur cette base (ci-dessus) et dans ce cadre seulement :

- Améliorer les dispositifs, formes d'intervention auprès des agriculteurs pour les rendre plus efficaces. Travailler sur les **principes des démarches d'intervention**, et renforcer les **compétences méthodologiques des animateurs -conseillers** :
 - o Comprendre les logiques d'action des agriculteurs (versus comprendre les freins psychologiques) ; ce qui passe par un dialogue compréhensif avec les agriculteurs.
 - o Raisonner à l'échelle de territoires d'action et de travail des agriculteurs (échelles de *sociabilité professionnelle*) et en termes de dynamique collective.
 - o Développer des compétences *d'aide à la formulation et résolution de problèmes*.
 - o Sortir de l'intervention (et du financement) par projets.
 - o Articuler appui technique et prise en compte de l'impact économique des évolutions de pratiques ; relier la problématique agronomique (diversification des cultures, couverture des sols, allongement des rotations...) et celle de débouchés, valorisation des produits ...
- En amont, **développer des moyens et outils d'analyse** pour configurer les dispositifs de travail de manière la plus pertinente possible, en tenant compte des caractéristiques des *dynamiques socio professionnelles agricoles* sur un territoire donné. Plusieurs conditions à réunir :
 - o la compréhension de ces dynamiques et des systèmes de relations : caractéristiques des réseaux de dialogue, collectifs et formes d'organisation sociale des agriculteurs, lignes de fracture éventuelles et objets de débat, liens entre agriculteurs et autres acteurs, autour de quoi, sous quelles formes...
 - o la caractérisation des *systèmes d'acteurs institutionnels*, pour déterminer des marges de manœuvre et structurer l'intervention de manière concertée.

Conclusion

Ce que nous enseigne ce travail de réflexion et d'analyse partagée avec les agents en charge des programmes de protection de la ressource en eau c'est **la nécessité, voire l'urgence, de sortir d'une logique de la responsabilisation individuelle et « privée » des agriculteurs sur l'état des ressources naturelles**, pour aller vers une responsabilisation publique et collective, par les choix de politiques publiques et par la cohérence des mesures et stratégies d'intervention de développement en appui au changement de pratiques agricoles.

Les difficultés de ceux qui interviennent sur le terrain auprès des agriculteurs, dans cet objectif de changement de pratiques, montrent clairement les limites d'actions basées sur le volontariat et la sensibilisation des agriculteurs, au prix d'efforts considérables, d'une recherche permanente de nouvelles modalités pour motiver, réunir, garder les agriculteurs et les amener à se questionner sur leurs pratiques. Les méthodes et dispositifs de travail peuvent être améliorés et nous avons proposé et discuté avec les agents des pistes dans ce sens. Cependant l'analyse de leurs difficultés ont surtout révélé la fragilité de leur position au sein des systèmes d'acteurs en place, et le fait qu'ils ne peuvent pas s'appuyer, pour atteindre les objectifs affichés dans les programmes de protection des ressources, sur des orientations de politiques publiques (et un portage par les élus à la hauteur de ces orientations), des réglementations, des moyens en conséquence.

Dans un contexte de tergiversations sur les objectifs affichés de politique agricole à l'échelle nationale et de disjonctions (voire de contradictions) dans les instruments de l'intervention publique, on constate – il en résulte - des tensions croissantes entre le monde agricole et les citoyens qui se mobilisent pour accélérer la transition agroécologique (par la voix d'associations et de mouvements divers, mais aussi à titre individuel). Il est alors particulièrement compliqué pour les agents de terrain d'être perçus comme agissant au service d'une politique de développement agricole affirmée et validée à tous les niveaux, et non d'un « camp » (les écologistes) ou d'une option parmi d'autres dans une supposé possible cohabitation de différents modèles agricoles.

Il nous semble donc que l'efficacité de l'intervention des agents en charge des programmes sur l'eau passe d'abord par un véritable contrat social autour de cette transition agroécologique avec une mise en cohérence entre les objectifs et les moyens associés à tous les niveaux (modalités et critères d'aides directes ou de subventions, appui technique et recherche, formation, politique foncière et d'installation, etc.). Cela impliquerait notamment de :

- Communiquer sur les données (de qualité de l'eau, de l'air, du sol, sur les liens avec la santé, etc.) sur la base des connaissances scientifiques existantes, et associer cette communication à la reconnaissance de la responsabilité des politiques publiques (donc une responsabilité collective) dans les choix précédents de modes de production agricole et donc dans l'état de dégradation des ressources naturelles, même si ces choix replacés dans le contexte d'après-guerre se justifiaient.
- Adopter des mesures réglementaires qui placent la question de l'usage des pesticides (et concrètement sa forte limitation) comme une donnée incontournable du contexte et non comme une question de choix individuel, produit de la « conscientisation ». Cette conscientisation repose sur les épaules d'acteurs qui n'ont pas le poids institutionnel et les moyens de rendre légitimes et indiscutables leurs arguments.

A partir de là, et sur cette base, les financements pourraient être réorientés massivement sur la recherche et l'appui conseil autour de pratiques écologiquement conformes aux attentes, et les aides aux OPA conditionnées à la mise en place d'un partenariat d'actions et de méthode.

Quant aux soutiens et aides financières aux agriculteurs, ils pourraient plus clairement être réorientés pour soutenir les modes de production et pratiques agricoles vertueuses, telles que l'agriculture biologique par exemple, ou les systèmes d'élevage à base d'herbe, pour compenser les manques à gagner d'une diminution éventuelle de rendement ou de production, ou les aléas du marché (comme c'est le cas pour l'AB aujourd'hui), pour assurer et sécuriser la valorisation des produits issus de telles pratiques vertueuses.

En tant qu'établissements publics, à l'interface entre l'Etat et les acteurs qui agissent sur le terrain en faveur de la gestion et la protection de l'eau, entre les acteurs politiques élus et les citoyens, les Agences de l'eau nous semblent pouvoir jouer un rôle important pour contribuer à - peser sur - un meilleur « alignement de planètes ».

Vous avez dit Planification écologique ?

« S'il s'agit de transformer notre relation à la nature, il faut pouvoir s'appuyer sur une légitimité en acier trempé... Pour l'obtenir, la participation populaire, l'ancrage territorial, l'implication des branches économiques et du monde associatif, l'éclairage des communautés scientifiques, sont indispensables. Elles doivent être organisées en une instance spécifiquement conçue pour le temps long.

[...] en matière d'efficacité politique, la question est : « qui gouverne ? » Où se situe le quartier général et quels sont les moyens dont il dispose pour imposer ses priorités ? Pour réussir, la planification écologique doit être dotée d'un branchement administratif qui lui donne accès aux centres de décision de l'appareil d'Etat en matière économique : en particulier la Banque de France, l'INSEE, la Dares et la sous-direction des politiques sectorielles au sein du ministère de l'économie et des finances. A défaut d'une telle chaîne de commandement, la planification restera un supplément d'âme, un espace de coopération dont les priorités se heurteront toujours aux urgences des places fortes économiques et financières.

[...] Le point zéro de la planification écologique c'est la formation d'une statistique écologique publique et d'une comptabilité écologique privée qui nous permettent enfin d'être précisément conscients ce que nous faisons à la nature ».

Cédric Durand (économiste), Razmig Keucheyan (professeur de sociologie), Le Monde 14 juin 2022

Références bibliographiques

- Aulagnier Alexis, 2020. Réduire sans contraindre. Le gouvernement des pratiques agricoles à l'épreuve des pesticides. Thèse de sociologie. IEP Paris 2020
- Aulagnier Alexis, 2021. Y a-t-il une alternative aux pesticides ? Publié dans lavedesidees.fr, 19 janvier 2021. https://lavedesidees.fr/IMG/pdf/20210119_pesticides.pdf
- Candau et Gassiat, 2021. Quand injustice ressentie et inégalité environnementale ne vont pas de pair. Etude de l'effort demandé aux agriculteurs pour améliorer la qualité de l'eau. In: Deldreuve J. et al. *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France*. Ed Peter Lang,
- Diaz M., Ruault C., Anginot E., 2018. Etude sur la gouvernance du contrat territorial 2014-2018 du bassin versant du Meu. Rapport final : Diagnostic et Propositions
- Darré JP, 2006, La recherche coactive de solutions entre agents de développement et agriculteurs. Editions GRET, CNEARC, GERDAL. 2006.
- Darré JP, 1996, L'invention des pratiques dans l'agriculture. Paris Ed Karthala
- Darré JP (Dir.), 1994: Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogues et production de connaissance pour l'action. TIP (Technologies Idéologies Pratiques) vol XII, n° 1, éd. érès.
- Darré J.P., Le Guen R., Lemery B., 1989 Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture. In: *Économie rurale*. N°192-193, 1989. pp. 115-122
- Guichard L et al. 2017. Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer. *Cahiers Agricultures* 26: 14002 www.cahiersagricultures.fr
- Hervieu B, Purseigle F. 2013. Sociologie des mondes agricoles. Ed Armand Colin.
- Le Guen R, Sigwald A. Le métier d'éleveur face une politique de la biodiversité. *Economie Rurale* n° 249, Janvier- Février 1999.
- Le Guen, 2006, *La diversité des logiques de travail en production laitière*, *Fourrages*, n°185
- Lémery B, 2011. Les agriculteurs: une profession en travail. In : Béguin P, Dedieu B, Sabourin E (Dir), *Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l'innovation*. Paris, l'Harmattan.
- Lémery B, 2006. Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs. In : Rémy J., Brives H., Lémery B. (coord), 2006, *Conseiller en agriculture*, INRA ; Educagri éditions, pp. 235-252.
- Léon AS, 2012. Les changements de pratiques en agriculture. Synthèse bibliographique. Creseb – Université Rennes2
- Meynard JM et al. 2010. Ecophyto R&D. Tome VII, analyse des jeux d'acteurs. 39 p. Disponible sur <http://www.inra.dam.front.pad.brainsonic.com/ressources/afile/224986-1b2c9-resource-ecophyto-r-d-tome-vii.html>.
- Meynard JM et al. 2015. La diversification des cultures : lever les obstacles agronomiques et économiques. Éditions Quae, 106 p
- Mérot Ph, 2006. Qualité de l'eau en milieu rural : Savoirs et pratiques dans les bassins versants. Editions INRAE
- Mora et al., mars 2023. Agriculture européenne sans pesticides chimiques à l'horizon 2050. Prospective INRAE
- Mundler P, Labarthe P, Laurent C, 2004. Les disparités d'accès au conseil. Le cas de la région Rhône-Alpes. *Economie Rurale* 291 : 26-41.
- Programme Re-Sources <https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr/>

- Ruault C et Lémery B, 2008. *La mise en place de dispositifs de gestion concertée de la ressource en eau : questions de méthode*. Dans Méral, Castellanet, Lapeyre (Dir) **La gestion concertée des ressources Naturelles. L'épreuve du temps**. Chapitre 4, pp 87-104, Editions GRET – KARTHALA.
- Ruault C et Lémery B, 2000 : *Analyse sociologique d'actions de protection et de gestion de la ressource en eau. Des enseignements pour l'action*. Rapport AC3A (Association des Chambres d'agriculture de l'Arc Atlantique) - GERDAL. 49 p.+ Annexes
https://www.creseb.fr/voy_content/uploads/2021/04/rapportevaluationactionssurleau-CRuault_2000.pdf
- Ruault C & Lémery B. Le conseil de groupe dans le développement agricole et local : pour quoi faire et comment faire. In *Conseil et développement en agriculture, nouvelles pratiques*. Quae 2009
- Ruault C, 1992. Relations professionnelles et élaboration des références techniques en agrobiologie. Actes du congrès de l'ACAB: "L'agriculture biologique aujourd'hui, clés pour la reconversion." pp. 137-150. Editions Nature et Progrès.
- Valantin-Morison M., Ruault C., Lozier J.B., et Leclercq C. 2016 La co-conception d'itinéraires techniques économes en intrants pour la culture du colza. Revue AE&S vol.6, n°2, décembre 2016 : Savoirs agronomiques pour l'action. <http://www.agronomie.asso.fr/carrefour-inter-professionnel/evenements-de-lafa/revue-en-ligne/>
- Prieto L.J., 1975. Pertinence et pratique. Paris: Editions de Minuit.
- Soulard C., Kockmann F., Dufoux M., B. Dury B., Moretty P., 2006. Construction participative d'un projet territorial agriculture et environnement en Val de Saône. In : Merot Ph., *Qualité de l'eau en milieu rural. Savoirs et pratiques dans les bassins versants*, 317-322. Editions INRA.

* * * * *

ANNEXES

- **Annexe 1** : participants au groupe de réflexion
- **Annexe 2**: fiche méthodologique pour caractériser les territoires
- **Annexe 3** : Tableau de synthèse des problématiques par territoire

ANNEXE 1

"Accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution des systèmes de production au regard de l'impératif de transition écologique"

Participants aux réunions et formations du groupe de réflexion démarche Ifrée Gerdal

Nom Prénom	Structure	Fonction	Code postal	Ville
Adrienne Camarero et Johann Baudry	SERTAD	Animation générale et agricole	79260	NEOMAYE
Jimmy Journaud	Eaux de Vienne	Technicien agricole	86000	POITIERS
Sophie Goineau et Maude Busnel	Eau 17 - Service Ressource en Eau	Animatrice Re-Sources	17119	SAINTES
Jérôme Fauriot	Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime	Conseiller Agro-environnement et Eau Pôle Eau Qualité 17-79	17100	SAINTES
Marine Tallon	SIAEP Nord Charente Ouest	Animatrice agro-environnement	16710	Saint-Yriex-sur-Charente
Marine Sudres	Coop de Mansle	Service développement et innovation	16230	MANSLE
Mélina CALVY	Syndicat du bassin versant du Né	Animatrice de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques	16300	La Chaise
Adeline Massonneau	Etablissement Public Territorial de Bassin Charente	Chargée de mission Captages Grenelle Animatrice Re-Sources du BAC Coulonge et St Hippolyte	17100	SAINTES
Clara SCHNAPPER	SMAEP 4B	Animatrice de bassin versant	79170	Périgné
Sébastien Nys	SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière	Directeur		
Marie Eraud Raoul Girand	Ifrée	Chargés de mission	79360	Villiers en Bois
Claire Ruault	GERDAL	Sociologue	35160	Le Verger

ANNEXE 2

Fiche méthodologique

Caractériser le territoire et évaluer la faisabilité d'une expérimentation avec des groupes d'agriculteurs (en partenariat avec d'autres acteurs) sur l'évolution des pratiques agricoles en lien avec la protection de la ressource en eau

Claire Ruault, 4 novembre 2020 ; complétés 07/01/2021

Les outils méthodo nécessaires pour faire ce travail ont fait l'objet d'une séquence de travail (07 01 2021)

Nom de la structure:

Nom et fonction de la personne référente :

Agence de l'Eau référente sur ce bassin :

✓ **Le Territoire**

- Echelles (taille, nombre de communes ou Com Com), en précisant si plusieurs échelles (syndicat de bassin, AAC, com com, BV, etc. suivant les dispositifs de travail
- Nombre d'agriculteurs (pour telle échelle retenue en priorité pour le travail envisagé dans le cadre du projet)
- Eléments de caractérisation des conditions agro-pédo-climatiques

✓ **L'agriculture de ce territoire : principales productions et évolutions en cours**

Quelle diversité de productions et de modes de production, de profils* d'agriculteurs ?

Quelles évolutions, innovations en cours dans les fermes ? Portées par quels agriculteurs ?

✓ **La dynamique socioprofessionnelle** (structure et densité des liens professionnels) ; gestion de la diversité ; objets de débat // diversité des modes de production et évolutions en cours

✓ **Enjeux et problématiques environnementales**

Problématiques liées à l'eau ou autres questions environnementales, en précisant sur quoi on se base : diagnostics, études, résultats objectivés sur l'état des ressources... ou positions de tel ou tel acteur (sous forme de problèmes ou objectifs formulés)

Y a-t-il des attendus en termes d'évolution des pratiques (et lesquels), formulés du point de vue des acteurs de l'eau ?

Type de programme eau, portés par qui, avec quelles actions :

Depuis quand (historique des actions et dispositifs):

✓ **Dynamiques des filières** (évolutions en cours, ou en perspective, portées par qui ?)

- Quels opérateurs présents sur le territoire ou travaillant avec les agriculteurs ?
- Quelles évolutions (produits, marchés, stratégies, modalités de contractualisation avec les agriculteurs, etc.) ?

✓ **Acteurs et dynamique institutionnels autour de l'agriculture**

- Qui (organismes de devt , associations, CL...) intervient et pour faire quoi ?
- Groupes de développement, animés par qui ? Réunissant quels agriculteurs ? A quelle échelle ?
- **Partenariat existant ou potentiel** : Nom d'un (ou plusieurs) partenaire agricole intéressé par le projet et avec qui vous envisagez de travailler
- Degré d'avancement du partenariat (ce qui a été convenu ou qu'on fait déjà ensemble)

Un territoire =

(cf. prospective agricole sur les BV Hte Rance et Couesnon
+ Grille Analyse AC3A)

- Des enjeux technico économiques et une (des) problématique(s) environnementale(s) spécifique(s): + ou – complexes
- Une certaine dynamique des filières : quels opérateurs ? Quelles initiatives, quels processus d'évolution en cours ? Quelles marges de négociation ?
- Une certaine dynamique socioprofessionnelle (structure et densité des liens professionnels) ; échelle d'interconnaissance ; pluri appartenance ; gestion de la diversité ; objets de débat // diversité des modes de production et évolutions en cours
- Des ressources de conseil et d'appui technique: qui intervient, auprès de quels agriculteurs, avec quels moyens, quelles expertises ?

// des dynamiques institutionnelles: qui fait quoi, quels liens (ou non) entre acteurs, quelles habitudes de travail, quel historique des actions autour de l'eau ou des Q environnementales ?

- ⇒ une certaine marge de manœuvre pour l'animateur agricole ?
- ⇒ en tant que porteur de programme n'intervenant pas directement auprès des agriculteurs ?

En interaction avec :

- Politiques publiques aux différentes échelles; rôle potentiel des collectivités territoriales



Une problématique d'intervention et de construction des actions à mener, spécifique à chaque territoire

***Profil des agriculteurs**

La notion de « profil » permet d'intégrer plusieurs critères pour caractériser les personnes enquêtées. Celle de *profil sociologique* met l'accent sur des éléments qui permettent de situer socialement les personnes, et dans le cas qui nous intéresse de les situer dans le milieu agricole : âge, origine socio professionnelle et géographique, formation, parcours avant installation et, appartenance à des groupes, des organisations ...

Les caractéristiques de l'exploitation (taille, productions, etc.) ne sont pas intégrées dans cette notion, mais si elles contribuent à la position que l'agriculteur occupe dans le milieu professionnel local.

Par exemple - s'il est en bio et qu'il est le seul bio du secteur

- Si c'est la plus grosse exploitation ou la plus petite, etc.

On peut avoir accès à ces données par enquête ou entretien (toujours en fin d'entretien), sous forme d'une fiche, ou *talon sociologique*

<p>Talon sociologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : • situation de famille : • activité du conjoint : • Formation : • Activité(s) exercée(s) avant l'installation : • Profession des parents (les deux) : • Origine géographique : • Arrivé depuis quand dans la commune : 	<ul style="list-style-type: none"> • Appartenances et relations professionnelles: <ul style="list-style-type: none"> - Entraide (avec qui, situés où, pour quels travaux, fréquence) : - Cuma, remplacement : - Appartenance à des organisations: syndicats, associations, groupements ... (nom précis de l'organisation et préciser les mandats s'il y en a) : - Utilisation d'internet pour échanger avec d'autres agriculteurs (forum, échange d'infos...) : - Appartenances hors profession :
--	--

Consignes complémentaires

✓ **Quelles sources/modalités pour produire / avoir accès aux informations ?**

On peut produire les informations à partir de différents moyens:

- Les matériaux existants dont on dispose ou qu'il faut récupérer : documents, études, statistiques, diagnostics, etc.)
- la connaissance qu'on a déjà du territoire et des agriculteurs, de par son expérience ou celle des collègues
- Des entretiens, enquêtes à mener, avec les agriculteurs en premier lieu ou avec des informateurs privilégiés (cf. indications pour les choisir dans l'annexe : Note méthodologique

✓ **Modalités pour avancer**

On ne peut pas forcément prendre le temps de faire des entretiens, d'où différentes options :

- a) commencer par rassembler les infos qu'on a déjà d'ici les 21-22 janvier
- b) prévoir quelques entretiens pour s'approprier l'outil méthodo de grille d'entretien et mettre les résultats au pot commun de la réflexion et de l'analyse, et en faire d'autres au cours de l'hiver, en demandant un appui éventuel e l'Ifrée ou du Gerdal

Quels types de personnes rencontrer :

- techniciens « historiques » du secteur,
- agriculteurs « frontières » entre différents types d'agricultures,
- agriculteurs engagés depuis plusieurs années dans des initiatives sur le territoire (nouvelles productions, nouvelles organisations pour la production ou la commercialisation),
- agriculteurs représentatifs du modèle « dominant » sur le secteur.

Entretiens définis à partir des hypothèses que vous êtes en mesure de faire sur les réseaux de relations professionnels existants.

- c) proposer un stage étudiant (fin d'étude ingénieur, sujet à définir)
- d) ???

✓ **Prise de notes**

Il est indispensable de prendre le plus possible de notes lors des entretiens et de les garder, si possible les mettre au propre pour pouvoir tirer parti des entretiens réalisés , c'est-à-dire en faire une analyse et partager le travail au sein du groupe de réflexion.

Si possible noter fidèlement les dires des personnes.

ANNEXE 3

Problématiques des territoires // synthèse des entretiens avec les animateurs.trices + fiches d'analyse produites par eux (mars 2021)

Territoire	Éléments de caractérisation	Dynamiques collectives	Enjeux eau Propositions de pratiques	Logiques institutionnelles	Problématiques pour la Recherche - action (RA)
SERTAD Sous bassin Pamproux (Sèvre Niortaise Amont) 3ème contrat territorial Re- Sources 2019- 25	567 agriculteurs, environ 150 sur Ss bassin Pamproux grandes cultures (74% de la SAU), polyculture- élevage, élevages hors-sol (volailles)	<u>Peu de dynamique collective</u> <u>réseau de 11 agriculteurs</u> qui travaillent sur les <u>couverts</u> en « <u>intercultures courtes</u> », animé par la Ch. d'Agri. (Mathieu) et SERTAD (Paul et Marie). Mais <u>ce n'est pas un</u> <u>groupe</u> , plutôt réseau de fermes	- nitrates proche 50mg/L avec pics > 50 mg/L -Détections régulières de pesticides • <u>couverture du sol en interculture</u> • techniques alternatives et <u>changt de système</u> • Diversifier les assolements, allonger les rotations, MAE prairies • Protéger les zones sensibles (acquisition foncière et contrat sans pesticide)	Pas connues	On ne connaît pas bien les réseaux entre agris et les réseaux d'acteurs Difficile de travailler avec les filières → Comment enrôler un partenaire agricole dans la démarche (tk de négoce, conseiller Chambre ...)? → Lien changt de pratiques / dynamiques des filières
Eau 17 – AAC du Landrais	-Captage alimente 4 communes, 750 ha de SAU, 36 agriculteurs, dont 15 qui sont sur 80 % du territoire et 32 sont céréaliers purs. - 2 agriculteurs bio - Zone céréalière mais sols pauvres, pas d'irrigation - Echelle petite, agris se connaissent et « on les connaît tous »	GDA de l'Aunis sur le Landrais mais on ne sait pas combien d'agris y sont et quelle échelle du GDA (plus 100 agriculteurs adhérents)	Problématique Nitrates • Couverture végétale (obligatoire mais !) ↗ les intercultures, « on est encore sur de la céréale pure et dure » • Conversion à l'AB • animation foncière/ Acquisition zones sensibles, remise aux agris avec baux environnementaux Pas d'irrigation = pas de cultures de printemps, « impasse agronomique, mais on voit quand même du pois en tête d'assolement » - Fractionner l'azote - Diversifier, mais débouchés ? - Légumineuses : opérateurs ont mis en place une filière - Aménagement du BV : zones tampon, haies, etc.	Programme d'action Re-Sources, contrat de territoire 2019 – 23, animé/ Ifrée en concert. avec SAFER, Ch. d'Agri., groupements bio ... Pas vraiment de lien avec le GDA de l'Aunis	AAC ne correspond pas à une échelle d'interconnaissance Les dynamiques de changement ne se superposent pas à l'échelle de l'AAC ; essayer de repérer les échelles de réseaux // de dynamiques socio professionnelles → Comment mieux articuler échelle d'action ReSource et échelle d'interconnaissance → Identifier cette échelle et la dynamique socio-professionnelle → Question des débouchés pour favoriser la diversification // dynamique des filières → Comment impliquer le maximum d'agriculteurs au-delà des seuls 15 les plus concernés ?

Territoire	Éléments de caractérisation	Dynamiques collectives	Enjeux eau Propositions de pratiques	Logiques institutionnelles	Problématiques de RA
EPTB Charente captages de Coulonge et St Hippolyte	<p>Territoire très vaste sur 2 départements et 6 sous bassins 3 673 exploitations</p> <p>Grandes cultures et vignes (Cognac) bcp d'agris sont mixtes Céréales + viti</p> <p>Gdes cultures, majorité des céréales partent à l'export via les ports de la Pallice et Tonnay Boutonne. Les marges de manœuvre pour les agriculteurs sont donc compliquées. L'agriculture bio se développe mais has convertis encore faibles.</p>	<p>Groupes présents sur le territoire (à compléter)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Groupe CIVAM (16) - Des groupes chambre d'agri « viticulture durable » avec suivi de campagne type « bouts de vigne », 10-15 agris : 7 groupes sur le Né, 5 sur Coulonges, avec animateur dédié - 2 groupes sol animés par FDCUMA + AFAF (Asso Française d'Agroforesterie) - CETA : 7 groupes 	<p>Principalement pesticides (herbicides surtout en gdes cultures) // ↗ des ventes de pesticides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des versants (???) • Couverture des sols, maintien de la prairie • Réduction des phytos en vignes et gdes cultures // diversification des assolements • Certification envt HVE (// impulsé par filière Cognac) • et bio (objets de débat) <p>- Quelques Initiatives de filères de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - ↗ Demande légumineuses - Diverses stratégies // HVE 	<p>programme Re-Sources depuis 2015 co-porté par EPTB Charente (Anime le programme), Comm. d'Agglo de La Rochelle et Eau 17).</p> <p>Trentaine partenaires agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cha. d'Agri. Charente et Charente-Maritime - CIVAM Sud Charente - acteurs du Bio : MAB16, GAB17 et FRAB NA - coop : Océalia, Union Agricole de Segonzac Chérac, Coop de Matha, CARC, Terre Atlantique - Négoces : Ets Nau, Landreau, Piveteau, Isidore, Soufflet Atlantique, NACA (Négoce Agricole Centre Atlantique, - fédé de Chasse 17 et 16 - Interprofession du Cognac 	<p>Nombreux partenaires agricoles : mènent les actions sur le terrain avec les agriculteurs, anim. EPTB : pas de face à face en direct des 2 animatrices agricoles de EPTB</p> <p>Souhait d'une réflexion sur les manières d'animer les groupes</p> <ul style="list-style-type: none"> → renforcer les démarches des groupes existants pour aller plus loin (dans l'évolution des pratiques) ? → Ct créer des dynamiques collectives avec les céréaliers ? → importance d'impliquer les partenaires qui font l'animation sur le terrain. Proposition d'un atelier méthodo avec eux → Creuser stratégie et rôles des filières notamment en céréales, par ex. pas de valorisationsur HVE
SMAEP 4B	<p>68 communes (Sud Est de Niort), 29 captages. Territoire très grand.</p> <p>Infos à droite concernent quels captages ?</p>	<p>??? pas d'infos sur les groupes, réseaux etc.</p> <p>Un Civam Seuil du Poitou ?</p>	<p>Captages classés Grenelle en 2010- 2015, 2016, puis 2ème programme ReSource 2017-21</p> <p>Enjeu: au captage, pas d'amélioration</p> <p>Rotations trop courtes et peu diversifiées + prob de résistance aux herbicides. Par rapport au glyphosate, pour l'instant sans solution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation sur les PSE, mais exploite pas éligibles • Allongement rotations • Autres ??? 	<p>Nombreux partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Négoces et coop - Chambre Agri., FDCUMA, etc. <p>Mais quel partenariat ?</p> <p>Peu de discussion avec acteurs agricoles. (ex: grille de départ, indicateurs, etc. pas rediscutés.</p> <p>Engagement des acteurs amont aval très variable / Certaines actions mais sans nous associer</p> <p>Réunions COPIL et Cotech : on présente les diaporamas et on les anime. Censé être en co-construction. En fait c'est un monologue. Présents mais pas très réactifs, par ex: on aimerait travailler sur les filières, on a demandé : qu'est-ce qu'on peut faire ? pas de réaction. Ils sont concurrents en plus ! Plein de choses qui nous échappent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Ct favoriser un dialogue productif entre acteurs de l'eau et acteurs du devt agricole ? Et comment arriver à un type de débat (au-delà du politique) qui permette une problématisation utile à l'action ? Sur quelles bases de données ? → Hyp. à creuser sur le rôle des instances de gouvernance <p>Lien entre gouvernance // avec des enjeux politiques, et dynamique d'action, liée à la dimension pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> → caractériser le système d'acteurs : quels enjeux de positionnement (/concurrence) des dif. acteurs, quelle stratégie des coop ? → Question de la position des anim BV dans le système d'acteurs, qui détermine l'impact et capacité de mobilisation // légitimité et connaissance de la part des agris.

Territoire	Éléments de caractérisation	Dynamiques collectives	Enjeux Eau et propositions de pratiques	Logiques institutionnelles	Problématiques pour la RA
syndicat Nord-Ouest Charente + COOP de Mansles	Echelle : ? Caractéristiques territoire ?	GIEE créée par Coop (15 agris) sur les couverts végétaux, animé par Marine «on veut garder la main car groupe qui fonctionne bien comme ça, on ne veut pas trop changer de choses »	Coop de Mansles : petite structure (250 adhérents) Problématique herbicide Autre problématique : irrigation. « Pas rare que les volumes soient diminués en cours de campagne. Pour nous irrigation = enjeu stratégique, accès à l'eau , y compris par rapport à \searrow des phytos pour avoir des rotations (cultures de printemps, soja, pas rentable si pas irrigué) . • Couverts végétaux \nearrow couverture en herbe • Développer les labels • Développer les infrastructures agroécologiques	s'est différenciée en cherchant marchés de niche (lentille, lin, lupin, pois chiche, millet, tournesol stiré, maïs ouacké et filières de qualité : blé tracé (meunerie française), CRC (Raisonné contrôlé, liste positive de produits phytos) , C'est qui le patron, label rouge, agri confiance (norme avec un label), HVE (organisme certificateur : donc on a certifié 11 céréaliers) . Des adhérents qui passent en bio , envoyés à la CORAB Entre vente et conseil , ont choisi la vente	Incertitude sur le placement du label HVE sur le marché « En Cognac, c'est devenu la norme de toute façon, mais sur des céréales, est-ce qu'on y croit ?, je sais pas » Attentes : [améliorer compétences pour] « animer et faire vivre ces groupes là sur des probs techniques ».
Eau de Vienne	Territoire (cf. carte programme ReSources) « Sur 400 agris , environ 150 avec lesquels on travaille de façon approfondie »	???	Problématique phytos : surtout herbicides : métazachlore et métolachlore Probs de nitrates sur Destille Poisses (secteurs d'élevage). Metazachlore utilisé sur le colza très peu d'alternative, si pas utilisé = pas de colza Colza associé (féveroles, trèfle, lentilles fenugrec, sarrasin,...) avec diminution des doses, un seul passage et \searrow des risques de lessivage Colza, plante intéressante pour les nitrates	Eau de Vienne , contact direct avec les agris : pour détecter les thématiques et ensuite on se rapproche des coops (Terrena, Océalia) et Ch d'Agri. , CUMA Avec coop Tests : colza associé (fertilisé et non fertilisé, suivi de l'altise, mesure de biomasse, de l'asso et de l'adventice, et de relargage d'azote mesure des rendements, suivi des auxiliaires avec une entomologiste via BASF Avec Océalia : teste: auxiliaires de cultures, différents types d'assos, techniques de désherbage,	Territoire intéressant à comparer avec les autres sur : - Positionnement / légitimité d'intervention de l'animateur Analyser l'impact du lien direct avec les agris sur la légitimité des acteurs de l'eau (Hyp : compétence technique, proximité, capacité à mobiliser un réseau de spécialistes, à faire des essais, etc. - Mode de gouvernance, pilotage avec Commission opérateurs et Commission agriculteurs => en quoi cela joue sur la qualité du débat // // Système d'acteurs (concurrence entre opérateurs, difficulté à avoir un positionnement de leur part